



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2015

SOMMAIRE

I - Information financière semestrielle	[pages 3-27]
II - Rapport semestriel d'activité	[pages 28-50]
III - Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015	[pages 51-54]

I- INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015

1. ETATS DE SYNTHESE

1.1 ETAT FINANCIER CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos 30.06.2015	Exercice clos 31.12.2014
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	3.3.1.	0	75
Immobilisations incorporelles	3.3.2.	105	86
Immobilisations corporelles	3.3.3.	1 337	1 333
Actifs financiers non courants	3.3.4.	1 026	1 060
Autres actifs non courants	3.3.5.	4	0
Impôt différé actif	-	0	0
Actifs non courants		2 472	2 553
Actifs courants			
Stocks	-	64	248
Impôt exigible	-	0	0
Clients	3.3.6.	112	435
Actifs financiers courants	3.3.4.	4 026	4 025
Autres actifs courants	3.3.5.	8 910	7 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	61 306	72 005
Actifs courants		74 417	83 813
TOTAL DE L'ACTIF		76 889	86 366
Capitaux propres			
Capital	3.3.7.	5 989	5 989
Primes	-	115 757	115 757
Bons de souscription d'action	3.2.2.6	217	86
Ecart de réévaluation	-	259	276
Réserves consolidées	-	-49 801	-34 640
Ecart de conversion	-	8	-15
Résultat net de l'exercice	-	-8 871	-17 025
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société mère		63 558	70 429
Intérêts non contrôlant		0	0
Total capitaux propres		63 558	70 429
Passifs non courants			
Provisions non courantes	3.3.8.	622	614
Avances conditionnées non courantes	3.3.9.	578	3 660
Passifs financiers non courants	3.3.10.	1 253	1 270
Impôt différé passif	-	0	0
Autres passifs non courants	3.3.11.	0	1
Passifs non courants		2 453	5 546
Passifs courants			
Provisions courantes	3.3.8.	6	6
Avances conditionnées courantes	3.3.9.	3 543	780
Passifs financiers courants	3.3.10.	893	907
Dettes d'impôt exigible	-	0	0
Fournisseurs	-	4 567	5 900
Autres passifs courants	3.3.11.	1 868	2 798
Passifs courants		10 878	10 391
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		76 889	86 366

1.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos 30.06.2015	Exercice clos 31.12.2014	Semestre clos 30.06.2014
Revenus industriels	3.2.1.1.	394,9	1 614,4	1 201,8
Financements publics des dépenses de recherche	3.2.1.2.	1 963,8	5 067,3	2 333,5
Autres produits opérationnels	3.2.1.3.	50,7	94,1	42,8
Total des revenus / Total income		2 409,4	6 775,7	3 578,2
Achats consommés	3.2.2.1.	-1 019,5	-1 404,3	-750,8
Sous traitance opérationnelle	3.2.2.2.	-3 045,2	-9 019,6	-4 530,3
Charges de personnel	3.2.2.3.	-3 558,5	-8 314,4	-5 195,8
Autres charges opérationnelles	3.2.2.4.	-1 857,5	-4 017,0	-2 211,7
Dotation nette aux amortissements, provisions et pertes de valeur	3.2.2.5.	-271,7	-238,4	-78,6
Résultat opérationnel courant / Current operating profit		-7 343,1	-16 218,0	-9 188,9
Palements fondés en actions	3.2.2.6.	-1 787,1	-1 050,9	0,0
Résultat sur cessions d'actifs non courants	3.2.2.7.	0,0	10,4	-0,4
Résultat opérationnel / Operating profit		-9 130,2	-17 258,6	-9 189,3
Produits financiers	3.2.3.	329,1	492,1	151,6
Charges financières	3.2.3.	-69,2	-258,6	-109,6
Résultat financier / Net finance costs		259,9	233,5	42,0
Résultat avant impôt / Profit before income tax	-	-8 870,3	-17 025,0	-9 147,3
Charge d'impôt	3.2.4.1.	-0,4	-0,4	-0,4
Résultat net / Profit for the period		-8 870,7	-17 025,5	-9 147,7
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres :				
Ecart de conversion		23,1	31,2	2,0
Ecart de réévaluation		0,0	0,0	0,0
Ecart actuariels		58,9	-102,8	-38,6
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente :		0,0	0,0	0,0
Dont : variation de juste valeur de la période		0,0	0,0	0,0
Dont : plus ou moins values latentes recyclées en résultat de la période		0,0	0,0	0,0
Effet impôt sur variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		0,0	0,0	0,0
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		82,0	-71,6	-36,6
Résultat global / Comprehensive income		-8 788,7	-17 097,1	-9 184,3
Résultat net / Profit for the period				
Dont : part des minoritaires / minority interests		0,0	0,0	0,0
Part revenant aux actionnaires de la société mère/Equity holders of the company		-8 870,7	-17 025,5	-9 147,7
Résultat global / Comprehensive income				
Dont : part des minoritaires / minority interests		0,0	0,0	0,0
Part revenant aux actionnaires de la société mère/Equity holders of the company		-8 788,7	-17 097,1	-9 184,3
(En euro et nombre d'actions)				
Résultat net par action				
Nombre moyen pondéré d'actions		23 957 671	22 289 901	21 142 463
Résultat net - part revenant aux actionnaires de la société mère par action	3.2.5.	-0,37	-0,76	-0,43
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		23 957 671	22 289 901	21 142 463
Résultat net dilué - part revenant aux actionnaires de la société mère par action	3.2.5.	-0,37	-0,76	-0,43

1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Semestre clos 30.06.2015	Exercice clos 31.12.2014	Semestre clos 30.06.2014
+ Résultat net part revenant aux actionnaires de la société mère	-8 870,7	-17 025,5	-9 147,7
+ Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	152,6	292,1	134,7
+ Dotations nettes aux provisions d'exploitation et pertes de valeur	173,7	53,0	4,0
- Plus & moins-value sur cessions d'immobilisations	0,0	-10,4	0,4
- Paiements fondés en actions	1 787,1	1 050,9	0,0
+ Autres éléments sans incidence financière	12,0	-42,6	-28,3
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & charge d'impôt	-6 745,2	-15 682,5	-9 036,8
- Charge d'intérêt sur dettes financières	40,5	94,1	49,8
- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	0,4	0,4	0,4
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement, charge d'intérêt et impôt	-6 704,3	-15 587,9	-8 986,6
Impôts payés	0,0	0,0	0,0
Diminution (+) / augmentation (-) des créances clients	322,1	-272,7	79,3
Diminution (-) / augmentation (+) des dettes fournisseurs	-1 333,4	445,8	2 850,8
Diminution (+) / augmentation (-) des autres actifs	-1 629,7	-1 123,1	-2 570,0
Diminution (-) / augmentation (+) des autres passifs	-925,6	1 046,5	2 106,7
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 566,6	96,5	2 466,8
Flux de trésorerie généré par l'activité	-10 270,9	-15 491,4	-6 519,8
- Acquisitions d'immobilisations	-199,0	-721,0	-291,1
+ Cessions d'immobilisations	0,0	15,0	0,0
Investissements d'exploitation	-199,0	-706,0	-291,1
- Acquisitions d'actifs financiers	-12,0	-4 300,0	0,0
+ Cessions d'actifs financiers	0,0	0,0	0,0
- Acquisitions de titres de sociétés consolidées	0,0	0,0	0,0
Investissement financier	-12,0	-4 300,0	0,0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-211,0	-5 006,0	-291,1
+ Augmentation de capital	0,0	72 296,4	52 243,0
+ Souscriptions de bons de souscriptions d'action	131,0	85,7	0,0
+ Souscriptions de nouveaux emprunts et encaissements de financements publics	502,6	856,5	146,9
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	-840,6	-1 605,5	-764,8
- Intérêts financiers versés (y compris crédit-bail)	-54,1	-98,4	-70,0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-261,2	71 534,7	51 555,1
Variation de trésorerie	-10 743,1	51 037,3	44 744,2
Trésorerie à l'ouverture	72 004,8	20 921,7	20 921,7
Variation de trésorerie	-10 743,1	51 037,3	44 744,2
Reclassement d'actifs financiers en valeurs mobilières de placement	0,0	0,0	0,0
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	0,0	0,0	0,0
Trésorerie de clôture	61 261,7	71 958,9	65 665,9
Ventilée en :			
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	59 976,8	71 479,8	58 817,7
Solde débiteurs de banque	1 328,8	525,0	7 156,9
Solde créditeurs de banque	0,0	0,0	-319,8
Trésorerie de clôture	61 305,6	72 004,8	65 654,7

1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat non distribué	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31.12.2014	5 989	115 843	276	-34 640	-15	-17 025	0	70 429
Variations pour l'exercice								
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres								82
Résultat net de la période			-18	77	23	-8 871		-8 871
Autres mouvements								0
Résultat global	0	0	-18	77	23	-8 871		-8 789
Affectation du résultat N-1								0
Augmentation de capital en numéraire	0	0		-17 025		17 025		0
Attribution de bons de souscription d'action (BSA / BSAAR)		131	0	0				131
Ecart de réévaluation								0
Palements fondés en actions				1 787				1 787
Dividendes								0
Situation au 30.06.2015	5 989	115 974	259	-49 802	8	-8 871	0	63 558

2. PRINCIPES ET METHODES APPLIQUEES

2.1 BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

Les états financiers consolidés résumés de la période de six mois close au 30 Juin 2015 sont présentés en Milliers d'Euros.

2.1.1. Conformité au référentiel IFRS

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers consolidés résumés de la période de six mois close au 30 juin 2015 ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toutes les informations requises lors des états financiers annuels, et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

2.1.2. Application des normes et interprétations en vigueur au 30 Juin 2015

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2015 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ils sont complétés par les dispositions de la norme IAS34 relative à l'information financière intermédiaire qui définit le contenu minimum de cette information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les principes comptables sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à l'exception de l'adoption, par l'Union Européenne, de nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 21 Levies ;
- Annual improvements to IFRS (2011-2013).

Les nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe, le Groupe n'étant pas concerné par celles-ci.

Les normes et interprétations suivantes, non obligatoires au 30 juin 2015 mais adoptées par l'Union Européenne, n'ont pas été anticipées dans les comptes semestriels au 30 juin 2015 :

- Néant

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2015, non d'application obligatoire et non en vigueur dans l'Union Européenne à cette date, n'ont pas été appliquées :

- IFRS 9, Financial Instruments ;
- IFRS 14 Regulatory Deferral Accounts ;
- Amendments to IAS 16 and IAS 38- Clarification of Accountable Methods of Depreciation and Amortisation ;
- Amendments to IFRS 11 – Accounting for Acquisition of Interests in Joint Operations ;
- IFRS 15, Revenue from contracts with customers.
- Improvements to IFRS (2010-2012) ;
- Improvements to IFRS (2012-2014) ;
- Defined benefit plans : employee contributions (amendments to IAS19) ;

- Amendments to IFRS 10 and IAS 28, Sales or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture
- Amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements
- Amendments to IAS 27 Separate Financial Statement – Equity method

2.1.3. Saisonnalité des opérations

Les opérations du Groupe présentent un faible caractère saisonnier tant en termes d'activité partenariale que de dépenses supportées.

2.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base des situations intermédiaires au 30 juin 2015.

Ces états financiers consolidés résumés de la période de six mois close au 30 juin 2015 ont été établis sous la responsabilité du Directoire qui les a approuvés par une délibération en date du 21 septembre 2015.

2.3 ESTIMATIONS

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, les résultats définitifs peuvent diverger sensiblement de ces estimations, en fonction d'hypothèses ou de situations qui pourraient s'avérer différentes de celles envisagées.

Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation d'actifs, les engagements envers les salariés, le crédit d'impôt recherche, ainsi que les provisions pour risques et charges.

Aucun élément inhabituel du fait de sa nature, son importance ou de son incidence affectant le bilan, le compte de résultat ou les flux de trésorerie n'est à noter sur la période close au 30 juin 2015.

2.4 CONVERSION DES COMPTES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les actifs et passifs du bilan des sociétés situées en dehors de la zone Euro sont convertis en Euros (monnaie de présentation du Groupe) au taux de change en vigueur à la clôture de chaque bilan. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice. Les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Parité Euros / Devises	Semestre clos 30.06.2015	Exercice clos 31.12.2014	Semestre clos 30.06.2014
Taux de clôture	0,89373	0,82366	0,73217
Taux moyen	0,89697	0,75394	0,72973

2.5 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

A l'issue des placements privés de titres de la société GENFIT, les frais d'émission attachés aux augmentations de capital réalisées en 2014 ont été enregistrés en déduction des primes d'émission.

Ces frais sont représentatifs des coûts externes directement attribuables aux opérations, notamment les honoraires des avocats et banques d'affaires, les frais de communication et de formalités légales.

2.6 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont systématiquement inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si les 6 critères suivants sont réunis simultanément :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;
- Son intention d'achever, d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs, soit par sa commercialisation, soit par son utilité en interne ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au cours de la phase de développement ;
- La disponibilité de ressources techniques financières pour achever le développement et vendre et utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, GENFIT considère que les critères définis par IAS 38 ne sont pas, à ce jour, pleinement réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

2.7 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Dans le principe, l'Etat accorde, sous la forme d'un dégrèvement d'impôt sur 3 ans et, le cas échéant, sous la forme d'un remboursement au terme des 3 ans pour le solde, un « Crédit d'Impôt Recherche » (CIR) correspondant à une quote-part des frais de recherche et de développement engagés par le Groupe.

En raison du contexte économique, les CIR de 2008, 2009 et 2010 ont été remboursables immédiatement pour toutes les entreprises. A compter de 2011, l'Etat a maintenu la mesure de remboursement immédiat pour les PME.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en revenus sous le poste « financements publics des dépenses de recherche ».

Au titre des clôtures intermédiaires des comptes au 30 juin, il convient de noter que le Crédit d'Impôt Recherche a été calculé et comptabilisé en fonction de l'état d'avancement des dépenses réelles pour les programmes de recherche couverts par l'assiette du Crédit d'Impôt Recherche.

2.8 SECTEURS OPERATIONNELS

La norme IFRS 8, relative aux Secteurs opérationnels, n'a pas donné lieu à application dans la mesure où un seul segment opérationnel a été identifié par le groupe.

De même qu'au 31 décembre 2014, à ce jour, le Groupe est focalisé sur l'activité unique de recherche et de développement de mise au point de médicaments innovants dont la commercialisation dépend de leur succès en développement clinique.

Les travaux de recherche sont menés dans différents axes thérapeutiques, avec l'appui de plates-formes technologiques et d'outils variés, sans que les programmes présentent des profils de risque ou de coûts significativement différents.

Le Groupe n'identifie pas de secteur géographique dans la mesure où GENFIT CORP n'a qu'une activité de représentation commerciale à ce jour.

3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
Au 30 juin 2015					
SA Genfit	France		MERE		
Genfit Corp.	Etats-Unis	IG *	100,00%	100,00%	(*) Intégration Globale
Genfit Pharmaceuticals	France	IG *	100,00%	100,00%	(*) Intégration Globale

Sociétés	Adresse	N° d'identification
SA Genfit	Société Mère	42434190700022
Genfit Corp.	Parc Eurasanté - 885, avenue Eugène Avinée - 59120 Loos	06-1702052
Genfit Pharmaceuticals	245 First Street - 18th floor - Office 1806 - Cambridge, Massachussets 02042	53870766200010

Aucune variation de périmètre n'est à constater au cours du premier semestre 2015.

GENFIT CORP

GENFIT CORP est la filiale de représentation de GENFIT aux Etats-Unis. La société a été créée en juillet 2003. GENFIT CORP est localisée à Cambridge dans le Massachussets.

Elle a pour rôle de :

- détecter des opportunités d'alliances de co-recherche et d'opérations d'accord de licence auprès d'acteurs de l'industrie pharmaceutique et de sociétés de biotechnologies locales ;
- mettre en place, développer et animer un réseau local de partenaires académiques et de leaders d'opinion scientifiques dans les aires thérapeutiques stratégiques du Groupe ;
- développer localement les relations avec les investisseurs et les analystes financiers ;
- assurer le suivi des relations du Groupe avec la FDA pour les aspects réglementaires cliniques ;
- assurer le management du développement clinique des produits, notamment sur le territoire des Etats-Unis.

Dans ce contexte, un contrat annuel de prestations de services est conclu entre GENFIT et GENFIT CORP depuis juillet 2003.

GENFIT PHARMACEUTICALS SAS

GENFIT PHARMACEUTICALS SAS, détenue à 100% par GENFIT, et créée le 14 décembre 2011 pour saisir d'éventuelles nouvelles opportunités de financement, n'a pas d'activité opérationnelle.

3.2 NOTES ANNEXES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

3.2.1. Revenus

3.2.1.1. Revenus industriels

Le chiffre d'affaires s'établit à 394,9 milliers d'euros pour le premier semestre 2015 contre 1 201,8 milliers d'euros pour le premier semestre 2014. Cette diminution s'explique essentiellement par le revenu généré en 2014 grâce à un milestone de 1 000,0 milliers d'euros.

3.2.1.2. Financements publics des dépenses de recherche

Le crédit d'impôt recherche est partie intégrante des revenus de l'entreprise.

Financements publics des dépenses de recherche (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Subventions d'exploitation	0,0	33,7
Crédit d'impôt recherche de l'exercice	1 963,8	2 299,9
TOTAL	1 963,8	2 333,5

3.2.1.3. Autres produits opérationnels

Autres produits opérationnels (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Crédit d'impôt compétitivité emploi	50,2	42,8
Autres	0,6	0,0
TOTAL	50,7	42,8

Au titre du premier semestre 2015, le Groupe a comptabilisé en autres produits, un montant de 50,2 milliers d'euros relatif au CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi).

Le crédit d'impôt sera utilisé dans le cadre du renforcement des équipes dédiées à la recherche et des investissements liés à l'évolution des systèmes d'information.

3.2.2. Charges opérationnelles

3.2.2.1. Achats consommés

Ils comprennent, entre autres, les consommables et petits matériels de laboratoire pour 1 019,5 milliers d'euros.

L'augmentation constatée au 30 juin 2015 est notamment liée à l'accroissement des effectifs affectés aux laboratoires ainsi qu'à l'apurement progressif des stocks de consommables opéré à partir du premier semestre 2015. Cet apurement est lié à la diminution d'un des programmes de recherche collaborative.

3.2.2.2. Sous-traitance opérationnelle

Ce poste inclut l'ensemble des prestations sous-traitées pour des raisons réglementaires à des partenaires de recherche pour la production du principe actif et des unités thérapeutiques, ainsi que les études de pharmacocinétique et des travaux de synthèse en chimie médicinale pour les programmes les plus amonts. Il est principalement constitué des coûts liés aux études cliniques (coordination des essais, coût des forfaits hospitaliers, etc...) et pré-cliniques (études de tolérance et d'interaction...) nécessaires au développement des candidats-médicaments et candidats-biomarqueurs du Groupe.

La sous-traitance opérationnelle pèse pour 3 045,2 milliers d'euros pour le premier semestre 2015 contre 4 530,3 pour le premier semestre 2014.

La diminution du poste entre les deux exercices s'explique notamment par la diminution du poids financier du programme d'étude de phase II de GFT 505 Elafibranor et des coûts de développement pharmaceutique liés à ce même programme qui ont été constatés en intégralité pendant le premier semestre 2014.

3.2.2.3. Charges de personnel

Ventilation des charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Salaires	-2 336,5	-3 611,0
Charges sociales	-1 116,3	-1 586,7
Coût des engagements de retraite	-106,2	1,7
Droit individuel à la formation	0,4	0,2
Participation des salariés	0,0	0,0
Paiements fondés en actions	0,0	0,0
TOTAL	-3 558,5	-5 195,8

Les charges de personnel du Groupe ont varié de -31,5% entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015.

La diminution de la masse salariale constatée pour le premier semestre 2015 est en grande partie conjoncturelle, dans la mesure où, au 30 juin 2014, avaient été comptabilisées des primes exceptionnelles liées à l'implication du personnel dans les succès scientifiques et financiers obtenus spécifiquement durant cette période. Cette diminution est cependant partiellement compensée par l'impact du renforcement des effectifs amorcé au cours de ce premier semestre 2015.

Les charges sociales de retraite relatives aux régimes à cotisations définies s'élèvent 197,6 milliers d'euros pour le premier semestre 2015 et 156,1 milliers d'euros pour le premier semestre 2014.

Effectifs de clôture

Effectifs	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Recherche & développement	62	55
Services associés à la science	9	8
Administration & management	19	18
TOTAL	90	81

Effectifs	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Cadre	60	53
Non cadre	29	26
Autres statuts	1	2
TOTAL	90	81

Effectifs moyens

L'effectif moyen sur le premier semestre 2015 est 88,0 collaborateurs contre 81,0 au 30 juin 2014.

3.2.2.4. Autres charges opérationnelles

Autres charges opérationnelles (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Coûts et maintenance des matériels	-67,3	-58,4
Coûts et maintenance des locaux	-557,2	-557,0
Droits de propriété intellectuelle	-177,5	-416,1
Honoraires	-628,4	-544,1
Transports et déplacements	-176,6	-164,7
Impôts et taxes	-28,0	-103,1
Autres charges	-222,5	-368,3
TOTAL	-1 857,5	-2 211,7

La politique de gestion rigoureuse des charges a été maintenue en 2015.

Les coûts et maintenance des locaux tels qu'ils figurent dans les comptes du premier semestre 2015 comprennent le montant de la location de l'ensemble immobilier.

Les honoraires de propriété intellectuelle correspondent aux frais de dépôt et de maintenance des brevets du Groupe. Ces coûts étant liés aux phases de dépôt des brevets, on constate une diminution significative au premier semestre 2015 notamment due aux frais de traduction de brevets pour lesquels GENFIT avait obtenu soit une validation européenne soit une entrée en phase nationale au premier semestre 2014. Ces honoraires devraient être d'un montant plus élevé au second semestre 2015.

Les honoraires incluent les frais juridiques, d'audit et de comptabilité, les honoraires de différents conseils (presse-communication, intelligence économique, SSI...), le personnel externe mis à la disposition de la société (gardiennage, sécurité et accueil). L'augmentation de ce poste est notamment liée aux honoraires de conseils et au coût de personnel mis à disposition.

La diminution des impôts et charges en 2015 est liée principalement aux écritures d'ajustement de provision pour formation professionnelle.

L'importance du poste « autres charges » en 2014 s'expliquait principalement par les coûts liés au transfert de cotation de Alternext vers le marché réglementé d'Euronext intervenu en avril 2014. En 2015, les « autres charges » ont représenté un montant moindre, composé des frais de recrutement, des coûts de formation, des assurances, et des frais de cotation.

3.2.2.5. Dotation nette aux amortissements et aux provisions et pertes de valeur

Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Dotation aux amortissements des constructions & agencements	0,0	0,0
Dotation aux amortissements des matériels et autres immobilisations	-157,0	-139,2
Dotation aux provisions sur actifs circulants	-41,5	-1,7
Dotation aux provisions sur actifs financiers	-12,0	0,0
Dotation aux provisions pour risques et charges	0,0	0,0
Pertes de valeur	-74,9	0,0
Reprise de provisions sur actifs circulants	9,3	0,0
Reprise de provisions sur actifs financiers	0,0	9,8
Reprises de provisions pour risques et charges	0,0	48,0
Reprises sur subventions d'équipement	4,4	4,4
TOTAL	-271,7	-78,6

Le détail des reprises sur provisions pour risques et charges est indiqué en Note 3.3.8 - « Provisions non courantes et courantes ».

L'évaluation du goodwill au cours du premier semestre 2015 a conduit à la constatation d'une perte de valeur de 74,9 milliers d'euros.

3.2.2.6. Paiements fondés en actions

Paiements fondés en actions Bons de souscription d'actions	BSA 2014-A		BSA 2014-B	
	Mandataires sociaux (1)	Consultants	Mandataires sociaux (1)	Consultants
Date d'assemblée	02.04.2014		02.04.2014	
Date du directoire	24.07.2014		24.07.2014	
Période de souscription	Du 01.08.2014 Au 15.09.2014		Du 02.01.2015 Au 15.02.2015	
Nombre total de BSA attribués	-	-	-	-
Nombre total de BSA souscrits	23 385	23 380	23 385	23 380
Date de départ d'exercice	01.11.2014		01.03.2015	
Date d'expiration	30.09.2018		28.02.2019	
Prix d'émission	0,01 €		0,01 €	
Prix d'exercice (3)	23,50 €		23,50 €	
Cours du sous-jacent	27,46 €	37,79 €	27,46 €	37,79 €
Rendement en dividende	0%		0%	
Volatilité	74,9%		74,9%	
Taux d'intérêt sans risque	0,40%		0,40%	
Maturité attendue	4 ans		4 ans	
Juste valeur à dire d'expert (2)	13,02 €		13,02 €	
Juste valeur selon IFRS 2 (4)	15,61 €	24,84 €	15,61 €	24,85 €
Modalités d'exercice	Exercibles par tranches			

(1) : Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

(2) : Valorisation de l'instrument à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

(3) : Le prix d'exercice des BSA 2014 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 07 au 11 juillet 2014, diminué d'une décote de 5,00 %.

(4) : Juste valeur selon la norme comptable IFRS 2 au 30 juin 2015.

Paiements fondés en actions Bons de souscription d'actions	BSA 2015-A		BSA 2015-B	
	Mandataires sociaux (1)	Consultants	Mandataires sociaux (1)	Consultants
Date d'assemblée	02.04.2014		02.04.2014	
Date du directoire	09.01.2015		09.01.2015	
Période de souscription	Du 20.01.2015 Au 25.02.2015		Du 01.07.2015 Au 15.09.2015	
Nombre total de BSA souscrits	7 015	5 845	0	0
Nombre total de BSA attribués	-	-	7 015	11 690
Date de départ d'exercice	01.06.2015		01.12.2015	
Date d'expiration	31.05.2019		30.11.2019	
Prix d'émission	0,01 €		0,01 €	
Prix d'exercice (3)	35,95 €		35,95 €	
Cours du sous-jacent	43,12 €	44,84 €	43,12 €	44,20 €
Rendement en dividende	0%		0%	
Volatilité	74,9%		74,9%	
Taux d'intérêt sans risque	0,40%		0,40%	
Maturité attendue	4 ans		4 ans	
Juste valeur à dire d'expert (2)	14,64 €		14,64 €	
Juste valeur selon IFRS 2 (4)	25,33 €	26,89 €	25,33 €	26,31 €
Modalités d'exercice	Exercibles par tranches			

(1) : Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

(2) : Valorisation de l'instrument à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

(3) : Le prix d'exercice des BSA 2015 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 03 au 09 décembre 2014, diminué d'une décote de 4,98 %.

(4) : Juste valeur selon la norme comptable IFRS 2 au 30 juin 2015.

Paiements fondés en actions Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables	BSAAR 2014-A		BSAAR 2014-B		BSAAR 2014-C	
	Membres du Directoire	Salariés	Membres du Directoire	Salariés	Membres du Directoire	Salariés
Date d'assemblée	02/04/2014		02/04/2014		02/04/2014	
Date du directoire	15/09/2014		15/09/2014		15/09/2014	
Période de souscription	Du 19/09/2014 Au 15/10/2014		Du 07/05/2015 Au 29/05/2015		Du 06/07/2015 Au 31/07/2015	
Nombre total de BSAAR attribués	-		18 711		18 711	
Nombre total de BSAAR souscrits	5 901	9 299	17 822	5 416	0	0
Date de départ d'exercice	15/09/2015		15/09/2015		15/09/2015	
Date d'expiration	15/09/2018		04/05/2019		01/07/2019	
Prix d'émission (1)	5,61 €		5,61 €		5,61 €	
Prix d'exercice (2)	23,50 €		23,50 €		23,50 €	
Cours du sous-jacent	34,63 €	34,63 €	46,85 €	43,95 €	46,85 €	43,95 €
Rendement en dividende	0%		0%		0%	
Volatilité	74,9%		74,9%		74,9%	
Taux d'intérêt sans risque	0,40%		0,40%		0,40%	
Maturité attendue	4 ans		4 ans		4 ans	
Juste valeur selon IFRS 2 (3)	8,44 €	8,44 €	11,29 €	10,61 €	11,29 €	10,61 €
Modalités d'exercice	Clause de forçage - Exercibles par tranches					

(1) : Valorisation de l'instrument selon la juste valeur à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

(2) : Le prix d'exercice des BSAAR 2014 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 13 au 19 août 2014, diminué d'une décote de 13,60 %.

(3) : Juste valeur selon la norme comptable IFRS 2 au 30 juin 2015.

Au 30 juin 2015, la juste valeur utilisée pour le calcul de la charge liée aux BSA et aux BSAAR résulte d'une évaluation selon la norme IFRS 2.

3.2.3. Résultat financier

Produits financiers

Produits financiers (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Produits - Produits de trésorerie	238,5	139,3
Produit de trésorerie nette	238,5	139,3
Produits - Gains de change	6,6	1,4
Produits - Autres produits financiers	84,1	10,9
Autres produits financiers	90,7	12,3
TOTAL	329,1	151,6

Charges financières

Charges financières (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Charges - Intérêts des emprunts à long et moyen terme	-40,2	-49,1
Charges - Intérêts des locations financement	-0,3	-0,8
Charges de trésorerie nette	-40,5	-49,8
Charges - Pertes de change	-35,1	-7,6
Charges - Autres charges financières	6,4	-52,2
Autres charges financières	-28,7	-59,8
TOTAL	-69,2	-109,6

3.2.4. Impôt

3.2.4.1. Ventilation de la charge d'impôt

Ventilation de la charge d'impôt (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Impôt exigible	-0,4	-0,3
Impôt différé	0,0	-0,1
TOTAL	-0,4	-0,4

3.2.4.2. Détail des impôts différés par nature

Détail des impôts différés par nature (En milliers d'euros)	Exercice clos 31.12.2014	Impact capitaux propres	Impact résultat de la période	Semestre clos 30.06.2015
Différences temporelles fiscal / social	-0,5	0,0	-2,6	-3,2
Linéarisation des loyers bail à construction	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraitement des locations financières	-41,0	0,0	8,9	-32,1
Actualisation des créances	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraitement des immobilisations	-4,5	0,0	-4,4	-8,9
Étalement des subventions d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxation des plus-values latentes sur vmp et contrats de liquidité	-13,8	0,0	7,0	-6,9
Engagements de retraite et droit individuel à la formation	204,8	-19,6	22,2	207,4
Pertes fiscales reportables en avant	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	-144,9	0,0	-11,3	-156,3
TOTAL	0,0	-19,6	19,6	0,0
Dont : Impôt différé passif	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont : Impôt différé actif	0,0	-19,6	19,6	0,0
Impôts différés nets actif (+) / passif (-)	0,0	-19,6	19,6	0,0

3.2.4.3. Défisits fiscaux reportables

Déficits fiscaux reportables (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	31.12.2014 12 mois
Genfit S.A. - 2006	-1 944,4	-1 944,4
Genfit S.A. - 2006 - Tup It-omics	-389,4	-389,4
Genfit S.A. - 2007	-8 184,9	-8 184,9
Genfit S.A. - 2008	-4 765,9	-4 765,9
Genfit S.A. - 2009	-10 672,6	-10 672,6
Genfit S.A. - 2010	-11 602,1	-11 602,1
Genfit S.A. - 2011	-10 593,4	-10 593,4
Genfit S.A. - 2012	-6 851,4	-6 851,4
Genfit S.A. - 2013	-15 493,4	-15 493,4
Genfit S.A. - 2014	-24 677,1	-24 677,1
Genfit S.A. - 2015 - Premier semestre	-8 919,6	0,0
TOTAL	-104 094,3	-95 174,7
Dont activés au bilan sous forme d'un impôt différé	0,0	0,0
Dont non activés	-104 094,3	-95 174,7

3.2.4.4. Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif se décompose de la manière suivante :

Taux effectif d'impôt (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Résultat net	-8 870,7	-9 147,7
(Charge) / produit d'impôt	-0,4	-0,4
Résultat avant impôt	-8 870,3	-9 147,3
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	2 956,5	3 048,8
Crédits d'impôt recherche non taxables	654,6	766,6
Crédits d'impôt compétitivité emploi non taxables	16,7	14,3
Autres charges non déductibles et produits non taxables	-599,4	-3,0
Utilisation de déficits fiscaux non activés	-5,7	1,4
Activation de déficits fiscaux antérieurs (défisits It-omics)	0,0	0,0
Limitation des impôts différés actifs	-45,9	-20,2
Non activation des déficits de l'exercice	-2 973,2	-4 674,1
Annulation d'impôts différés actif constatés sur déficits antérieurs	0,0	0,0
Différentiel de taux d'imposition	0,0	0,0
Autres	-4,4	840,1
(Charge) / produit d'impôt du Groupe	-0,9	-26,0
Taux effectif d'impôt	0,01%	0,28%

3.2.5. Résultat par action

Résultat par action	30.06.2015 6 mois	30.06.2014 6 mois
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	-8 870,7	-9 147,7
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	23 957 671	21 142 463
Résultat net - part du Groupe par action (en euros)	-0,37	-0,43
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	23 957 671	21 142 463
Effet de dilution des plans d'options	0	0
Nombre moyen d'actions en circulation après effet de dilution	23 957 671	21 142 463
Résultat net dilué - part du Groupe par action (en euros)	-0,37	-0,43

3.3 NOTES ANNEXES A L'ETAT FINANCIER CONSOLIDE

3.3.1. Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition (En milliers d'euros)	30.06.2015	31.12.2014
Valeur d'origine	364,9	364,9
Pertes de valeur	-364,9	-290,0
Valeur résiduelle	0,0	74,9
Acquisitions	0,0	0,0
Pertes de valeur	74,9	0,0

L'unique écart d'acquisition comptabilisé concerne la filiale historique IT.OMICS (dissoute par transmission universelle de patrimoine à la société GENFIT en 2006) et identifiée en tant qu'Unité Génératrice de Trésorerie.

Un test de dépréciation a nécessité la comptabilisation d'une perte de valeur de 74,9 milliers d'euros, en complément de 290,0 milliers d'euros constatés par le passé. La valeur résiduelle de l'UGT au 30 juin 2015 est ainsi nulle.

3.3.2. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

Immobilisations incorporelles - Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31.12.2014	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Reclassements	30.06.2015
Frais de constitution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	1 046,0	99,6	387,5	0,0	104,9	862,9
Brevets	29,4	0,0	7,9	0,0	0,0	21,4
Immobilisations en cours	104,9	32,3	0,0	0,0	-104,9	32,3
TOTAL	1 180,2	131,9	395,4	0,0	0,0	916,7

Amortissements et pertes de valeur

Immobilisations incorporelles - Amortissements & pertes de valeurs (En milliers d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises sur cessions	Ecart de conversion	Reclassements	30.06.2015
Frais de constitution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	960,0	217,9	387,5	0,0	0,0	790,4
Brevets	29,4	0,0	7,9	0,0	0,0	21,4
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	989,4	217,9	395,4	0,0	0,0	811,8

Valeurs nettes

Immobilisations incorporelles - Valeurs nettes (En milliers d'euros)	30.06.2015
Frais de constitution	0,0
Logiciels	72,6
Brevets	0,0
Immobilisations en cours	32,3
TOTAL	104,9

GENFIT a décidé d'équiper ses laboratoires de cahiers de laboratoire électroniques, cet investissement sera en service en septembre 2015.

3.3.3. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Immobilisations corporelles - Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31.12.2014	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Reclassements	30.06.2015
Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations & agencements	4 789,3	26,1	53,8	0,0	0,0	0,0	4 761,6
Equipements scientifiques	845,0	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0	867,0
Matériel de transport	61,7	16,9	0,0	0,0	0,0	0,0	78,6
Mat. info & bureautique	781,0	34,5	174,2	0,0	0,0	7,3	648,7
Mobilier de bureau	298,4	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	297,3
Immobilisations en cours	112,2	44,6	0,0	0,0	0,0	-7,3	149,5
TOTAL	6 887,7	144,0	229,0	0,0	0,0	0,0	6 802,6

Amortissements et pertes de valeur

Immobilisations corporelles - Amortissements & pertes de valeurs (En milliers d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises sur cessions	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Reclassements	30.06.2015
Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations & agencements	4 101,5	90,8	53,8	0,0	0,0	0,0	4 136,6
Equipements scientifiques	554,3	14,8	0,0	0,0	0,0	0,0	569,2
Matériel de transport	12,6	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0
Mat. info & bureautique	628,4	26,7	174,1	0,0	0,0	0,0	481,0
Mobilier de bureau	258,7	2,4	1,1	0,0	0,0	0,0	260,0
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	5 555,6	139,1	229,0	0,0	0,0	0,0	5 465,7

Valeurs nettes

Immobilisations corporelles - Valeurs nettes (En milliers d'euros)	30.06.2015
Constructions	0,0
Installations & agencements	623,0
Equipements scientifiques	297,8
Matériel de transport	61,6
Mat. info & bureautique	167,7
Mobilier de bureau	37,3
Immobilisations en cours	149,5
TOTAL	1 336,9

3.3.4. Actifs financiers non courants et courants

Actifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Placements	300,0	4 000,0	300,0	4 000,0
Prêts	147,7	0,0	136,8	0,0
Retenue de garantie	115,0	17,2	115,0	17,2
Dépôts & cautionnements	225,0	8,3	225,0	8,3
Contrats de liquidité	238,0	0,0	282,8	0,0
TOTAL	1 025,7	4 025,5	1 059,6	4 025,5

BPI France a accordé, le 15 juin 2010, un contrat de prêt de 2 300,00 milliers d'euros remboursable en 7 ans (voir section 3.3.10 - Passifs financiers). Il a été opéré sur les fonds prêtés une retenue de garantie de 115,0 milliers d'euros. La créance et les intérêts produits seront remboursés à GENFIT au terme du contrat.

A la signature du contrat de bail de l'ensemble immobilier en mars 2013, un dépôt de garantie de 225,0 milliers d'euros a été versé.

Le solde du contrat de liquidité confié à un Prestataire de Service d'Investissement est au 30 juin 2015 de 238,0 milliers d'euros.

3.3.5. Autres actifs non courants et courants

Autres actifs non courants et courants (En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédit d'impôt recherche	0,0	6 937,0	0,0	4 973,2
Créances sociales	0,0	9,5	0,0	2,1
Créances de TVA	0,0	682,4	0,0	798,2
Subventions à recevoir	0,0	394,7	0,0	394,7
Autres créances	4,2	151,7	0,0	99,4
Capital souscrit, appelé, non versé	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges constatées d'avance	0,0	734,7	0,0	832,8
TOTAL	4,2	8 910,0	0,0	7 100,4

Crédit Impôt Recherche

Au 30 juin 2015, GENFIT n'avait pas encore bénéficié de la restitution de sa créance de CIR née au titre de l'exercice 2014, pour un montant de 4 973,2 milliers d'euros. Versement : voir section 3.6 - « Evénements postérieurs au 30 juin 2015 ».

Le remboursement anticipé de la créance née au titre du premier semestre 2015 d'un montant de 1 963,8 milliers d'euros devrait aussi être effectif dès 2016.

Subventions à recevoir

Elles concernent le programme IT-Diab pour 394,7 milliers d'euros, encaissables en 2015.

3.3.6. Clients

Le poste « Clients » fait apparaître un solde de 112,4 milliers d'euros au 30 juin 2015 contre 82,5 milliers d'euros au 30 juin 2014.

Aucune provision pour créances douteuses n'est constatée.

La balance âgée des retards de paiements ne révèle pas d'exposition particulière au risque de crédits clients :

Retards de paiement (En milliers d'euros)	30.06.2015	31.12.2014
Créances clients - non échues	112,4	426,3
Créances clients - échues - moins d'un mois	0,0	8,2
Créances clients - échues - de 1 à 3 mois	0,0	0,0
Créances clients - échues - de 3 à 6 mois	0,0	0,0
Créances clients - échues - de 6 à 12 mois	0,0	0,0
Créances clients - échues - plus de 12 mois	0,0	0,0
TOTAL	112,4	434,5

3.3.7. Capital

Au 30 juin 2015, le capital social de GENFIT s'élève 5 989 417,8 euros. Il est divisé en 23 957 671 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les titres détenus depuis plus de 2 ans sont assortis d'un droit de vote double représentant 2 569 737 titres et équivalant à 10,73% des actions émises.

Historique de l'évolution du capital et prime d'émission	Capital			Primes		
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en numéraire	Primes émission nettes	Primes fusion	Primes nettes
Au 31 décembre 2005	150 001	16,00	2 400 016	0	0	0
27/06/2006 - Division du nominal	9 600 064	0,25	2 400 016	609 796	0	609 796
18/10/2006 - Offre de placement privé	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	0	14 323 832
21/11/2006 - Dissolution sans liquidation d'ITT.OMICS	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	37 833	14 361 665
16/02/2010 - Augmentation de capital par placement privé	11 662 166	0,25	2 915 542	16 240 395	37 833	16 278 228
15/07/2011 et 19/07/2011 - Augmentations de capital par placement privé	13 340 295	0,25	3 335 074	20 864 969	37 833	20 902 802
04/10/2011 - Augmentation de capital réservée	13 424 328	0,25	3 356 082	20 968 324	37 833	21 006 157
28/10/2011 - Augmentation de capital réservée	13 580 578	0,25	3 395 145	21 427 072	37 833	21 464 905
28/10/2011 - Augmentation de capital par compensation de créance (BSA 2011)	13 630 578	0,25	3 407 645	21 406 881	37 833	21 444 714
22/02/2012 - Augmentation de capital réservée par exercice de BSA 2011	13 726 762	0,25	3 431 691	21 606 965	37 833	21 644 798
Du 07/03/2012 au 03/07/2012 - Augmentations de capital réservées	15 085 665	0,25	3 771 416	23 707 055	37 833	23 744 888
01/08/2012 - Augmentation de capital par compensation de créance (OCA 2012)	15 148 321	0,25	3 787 080	23 690 141	37 833	23 727 974
Du 05/09/2012 au 17/10/2012 - Augmentations de capital réservées par conversions d'oblig	15 969 232	0,25	3 992 308	25 437 239	37 833	25 475 072
Du 21/12/2012 au 08/03/2013 - Augmentations de capital par compensations de créance (O	16 029 806	0,25	4 007 452	25 415 946	37 833	25 453 779
Du 27/12/2012 au 11/04/2013 - Augmentations de capital réservées par conversions d'oblig	17 370 068	0,25	4 342 517	30 591 512	37 833	30 629 345
17/04/2013 - Augmentation de capital par placement privé	20 299 516	0,25	5 074 879	43 294 235	37 833	43 332 068
19/04/2013 et 02/05/2013 - Augmentations de capital par compensations de créance (OCA :	20 317 291	0,25	5 079 323	43 287 291	37 833	43 325 124
Du 24/04/2013 au 02/08/2013 - Augmentations de capital réservées par conversions d'oblig	20 541 821	0,25	5 135 455	44 270 698	37 833	44 308 531
03/02/2014 - Augmentation de capital publique avec maintien du DPS	21 257 671	0,25	5 314 418	48 839 327	37 833	48 877 160
20/06/2014 - Augmentation de capital par placement privé	23 374 238	0,25	5 843 560	95 698 624	37 833	95 736 457
17/12/2014 - Augmentation de capital par placement privé	23 957 671	0,25	5 989 418	115 719 368	37 833	115 757 201

Le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

3.3.8. Provisions non courantes et courantes

Provisions non courantes et courantes (En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Provision pour impôt	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision pour litiges	0,0	6,0	0,0	6,0
Provision pour risques	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision pour droit individuel à la formation	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision pour retraite	622,2	0,0	614,2	0,0
TOTAL	622,2	6,0	614,2	6,4

Provision liée aux engagements de retraite

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

Population	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	67 ans
Mise en retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES
Taux de revalorisation des salaires - 30.06.2015	2,00%
Taux de revalorisation des salaires - 31.12.2014	2,00%
Taux d'actualisation - 30.06.2015	2,06%
Taux d'actualisation - 31.12.2014	1,49%

A partir des études de la table DARES, qui recense au niveau national les durées moyennes de service pour tous les secteurs d'activité et toutes les catégories professionnelles, une table de probabilité de présence à l'âge de la retraite a été établie par année d'âge pour les salariés du Groupe.

Charges nettes reconnues en résultat (En milliers d'euros)	30.06.2015	31.12.2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-106,2	19,6
Coût financier d'actualisation	39,2	-119,2
Écarts actuariels comptabilisés	58,9	-102,8
Changement de législation sociale	0,0	0,0
Charges nettes reconnues en résultat	-8,1	-202,4

A noter que depuis le 30 juin 2014, le calcul de la provision pour engagements de retraite prend en compte des salaires mensuels de base qui intègrent les différentes primes non exceptionnelles données aux salariés ainsi qu'un taux de charge personnalisé par salarié.

Les mouvements de provisions au bilan sont les suivants :

Mouvements de provision au bilan (En milliers d'euros)	30.06.2015	31.12.2014
Passif au 1er janvier	614,2	411,7
Charges nettes comptabilisées en résultat	8,1	202,4
Indemnités versées	0,0	0,0
Passif fin de période	622,2	614,2

3.3.9. Avances conditionnées et avances remboursables

Avances conditionnées non courantes et courantes (En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	577,7	3 543,4	3 660,3	780,1
TOTAL	577,7	3 543,4	3 660,3	780,1

La société a procédé au remboursement de 319,3 milliers d'euros durant le premier semestre 2015. Ces décaissements sont notamment relatifs aux avances remboursables consenties par la Région Nord Pas-de-Calais, par Lille Métropole Communauté Urbaine et par BPI France.

3.3.10. Passifs financiers

Décomposition non courant et courant

Passifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	792,7	388,8	580,3	263,8
Contrats de développement participatif	460,0	460,0	690,0	575,0
Crédits bancaires renouvelables	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	0,0	14,0	0,0	27,8
Autres passifs financiers	0,0	24,0	0,0	21,4
Intérêts courus non échus	0,0	6,3	0,0	19,3
Solides créditeurs de banque	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1 252,7	893,2	1 270,3	907,3

Variation des passifs financiers

Variation des passifs financiers (En milliers d'euros)	31.12.2014 12 mois	Souscriptions	Remboursements	Autres mouvements	30.06.2015 6 mois
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	844,1	500,0	-162,5	0,0	1 181,6
Contrat de développement participatif	1 265,0	0,0	-345,0	0,0	920,0
Crédits bancaires renouvelables	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	27,8	0,0	-13,8	0,0	14,0
Autres passifs financiers	21,4	0,0	2,6	0,0	24,0
Intérêts courus non échus	19,3	6,4	-19,3	0,0	6,3
Solides créditeurs de banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	2 177,6	506,4	-538,0	0,0	2 145,9

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement (En milliers d'euros)	30.06.2015	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	1 181,6	388,8	316,4	226,8	198,1	51,5	0,0
Contrat de développement participatif	920,0	460,0	460,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits bancaires renouvelables *	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	14,0	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs financiers	24,0	24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts courus non échus	6,3	6,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solides créditeurs de banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DETTES FINANCIERES	2 145,9	893,2	776,4	226,8	198,1	51,5	0,0
AVANCES CONDITIONNEES	4 121,1	3 543,4	284,0	293,7	0,0	0,0	0,0
Actifs financiers	4 903,6	4 025,5	300,0	115,0	0,0	0,0	463,0
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	59 976,8	59 976,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solides débiteurs de banque	1 328,8	1 328,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRESORERIE A L'ACTIF	66 209,2	65 331,2	300,0	115,0	0,0	0,0	463,0
TRESORERIE NETTE	59 942,2	60 894,6	-760,4	-405,4	-198,1	-51,5	463,0

Les avances conditionnées sont uniquement constituées de financements publics.

Les actifs financiers sont constitués de la retenue de garantie versée au prêteur du contrat de développement participatif de 2 300,0 milliers d'euros, du dépôt de garantie lié au bail immobilier et du contrat de liquidité.

3.3.11. Autres passifs courants et non courants

Autres passifs non courants et courants (En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	0,0	1 582,1	0,0	2 051,7
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	0,0	17,4	0,0	17,4
Dettes de tva	0,0	11,9	0,0	58,3
Dettes fiscales	0,0	141,2	0,0	299,5
Autres dettes	0,0	110,5	0,0	110,5
Produits constatés d'avance	0,0	0,0	0,0	251,3
Produits différés sur subventions d'équipement	0,3	5,3	1,1	8,8
Produits différés sur subventions d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,3	1 868,4	1,1	2 797,6

Evolution des dettes sociales : voir section 3.2.2.3 - « Charges de personnel ».

3.3.12. Instruments financiers inscrits au bilan et au compte de résultat

IFRS 7 impose de fournir une information sur l'évaluation des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière. La valeur nette comptable de chacune des catégories d'actifs financiers et passifs financiers est reprise dans la ventilation du bilan ci-dessous.

L'impact sur l'évaluation des instruments financiers et la performance financière au 30 juin 2015 est repris dans les deux tableaux ci après :

Instruments financiers inscrits au bilan & compte de résultat Exercice clos le 30 juin 2015 (En milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers courants et non courants	5 051,3	4 300,0	0,0	0,0	751,3	0,0	0,0
Créances clients	112,4	0,0	0,0	0,0	112,4	0,0	0,0
Autres actifs courants et non courants	8 914,2	0,0	0,0	0,0	394,7	0,0	8 519,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 305,6	61 305,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs	75 383,5	65 605,6	0,0	0,0	1 258,4	0,0	8 519,6
Avances conditionnées courantes et non courantes	4 121,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 121,1
Passifs financiers courants et non courants	2 145,9	0,0	0,0	0,0	0,0	2 145,9	0,0
Dettes d'impôt exigible	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	4 566,6	0,0	0,0	0,0	0,0	4 566,6	0,0
Autres passifs courants et non courants	1 868,7	0,0	0,0	0,0	0,0	110,5	1 758,2
Passifs	12 702,3	0,0	0,0	0,0	0,0	6 823,1	5 879,3

Instruments financiers inscrits au bilan & compte de résultat Exercice clos le 30 juin 2015 (En milliers d'euros)	Valeur au compte de résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente Elts recyclés en résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Revenus industriels	394,9	0,0	0,0	0,0	394,9	0,0	0,0
Financements publics des dépenses de recherche	1 963,8	0,0	0,0	0,0	1 963,8	0,0	0,0
Autres produits opérationnels	50,7	0,0	0,0	0,0	50,7	0,0	0,0
Total des revenus	2 409,4	0,0	0,0	0,0	2 409,4	0,0	0,0
Achats consommés	-1 019,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 019,5	0,0
Sous traitance opérationnelle	-3 045,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 045,2	0,0
Charges de personnel	-3 558,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 558,5	0,0
Autres charges opérationnelles	-1 857,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 857,5	0,0
Dotation nette aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-271,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-271,7
Résultat opérationnel courant	-7 343,1	0,0	0,0	0,0	2 409,4	-9 480,7	-271,7
Palements fondés en actions	-1 787,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 787,1	0,0
Résultat sur cessions d'actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat opérationnel	-9 130,2	0,0	0,0	0,0	2 409,3	-11 267,8	-271,7
Produits financiers	329,1	0,0	0,0	0,0	322,6	6,6	0,0
Charges financières	-69,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-69,2	0,0
Résultat financier	259,9	0,0	0,0	0,0	322,6	-62,6	0,0
Charge d'impôt	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4
Résultat net	-8 870,7	0,0	0,0	0,0	2 731,9	-11 330,5	-272,1

3.4 AUTRES INFORMATIONS

3.4.1. Litiges et passifs éventuels

Le 17 octobre 2014, la Société a reçu un avis de vérification de comptabilité émanant de la DGFP. Les exercices concernés sont 2011, 2012 et 2013 ainsi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) de l'année 2010.

Le 18 décembre 2014, la Société a reçu une proposition de rectification portant sur l'exercice 2011 et concernant uniquement le CIR 2010, le redressement notifié s'élève à 1 140 531 €.

Cette notification fait l'objet d'une contestation par la Société qui est restée sans réponse.

En septembre 2015, l'administration fiscale a néanmoins donné une suite favorable à la demande de remboursement anticipé du CIR 2014, déduction faite, à titre conservatoire du montant porté sur la proposition de rectification liée au CIR 2010.

Dans ces circonstances, et bien que la société soit toujours confiante dans ses arguments, elle a procédé au calcul de la charge potentielle induite par le changement des modalités de calcul

préconisé à ce stade par l'administration fiscale pour le CIR 2010. Ce montant pourrait atteindre 560 k€.

La mention de ces passifs éventuels ne constitue en aucun cas une reconnaissance de la validité des arguments mis en avant par l'administration fiscale, dans le cadre de ce contrôle.

Pour mémoire, les discussions avec l'Administration Fiscale quant aux règles de calcul du CIR ayant débuté le 16 février 2015, la Société a utilisé le même mode de calcul que les années précédentes pour le CIR 2014 et a eu recours à une mention expresse pour sa déclaration 2069-A-SD. En effet, la Société avait été contrôlée pour les exercices 2005 à 2009 et le contrôle avait approuvé les méthodes toujours utilisées à ce jour.

3.4.2. Parties Liées

La société Biotech Avenir SAS constitue une partie liée sens de la norme IAS 24.9.

Au 30 juin 2015, Biotech Avenir SAS détenait 7,25 % du capital de GENFIT contre 13,1% au 31 décembre 2014.

Biotech Avenir SAS est la société holding créée en 2001 par les dirigeants fondateurs de GENFIT. Son capital est principalement détenu à ce jour par des personnes physiques, dont les 4 fondateurs et une quinzaine de cadres de la Société. Elle est présidée par Jean-François Mouney, président du Directoire de GENFIT.

Aucune convention n'existe à ce jour entre Biotech Avenir SAS et GENFIT.

Aucune transaction n'a été réalisée en 2015 avec la partie liée par les sociétés du Groupe.

3.4.3. Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe

Rémunérations versées aux membres du directoire (brut + charges patronales) (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	31.12.2014 12 mois	30.06.2014 6 mois
Rémunérations et autres avantages à court terme	985,9	2 126,0	438,1
Cotisations à des régimes de retraite	220,5	205,0	144,2
Jetons de présence	0,0	0,0	0,0
Palements en actions	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1 206,4	2 331,0	582,3

Le Directoire est passé de deux membres au 01 janvier 2014 à trois à compter du 13 mai 2014. Les rémunérations mentionnées ci-dessus pour le premier semestre 2014 ne comprennent que les salaires et charges sociales des périodes d'exercice de mandat de membre du Directoire.

Le montant des cotisations à des régimes de retraite est un calcul de provision pour engagement de retraite, ses fluctuations sont liées aux taux mentionnées à la section 3.3.8 - « Provisions non courantes et courantes ».

Director fees Genfit Corp (En milliers de dollars)	30.06.2015 6 mois	31.12.2014 12 mois	30.06.2014 6 mois
Director fees Genfit Corp (net)	11,7	29,4	11,7
TOTAL	11,7	29,4	11,7

Les dirigeants de la GENFIT PHARMACEUTICALS SAS ne bénéficient d'aucune rémunération ; cette dernière n'ayant à ce jour pas d'activité opérationnelle.

3.5 ENGAGEMENTS

3.5.1. Engagements financiers

Locations simples

Les paiements minima futurs au titre de la location simple du bail de l'ensemble immobilier s'élèvent à 6 412,5 milliers d'euros à la clôture de l'exercice :

Paie ment minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	31.12.2014 12 mois
Paie ments minima - au titre de la période	459,9	919,8

Paie ment minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	30.06.2015 6 mois	31.12.2014 12 mois
Paie ments minima - à moins d'un an	919,8	919,8
Paie ments minima - entre 1 et 5 ans	3 679,2	3 679,2
Paie ments minima - à plus de 5 ans	1 813,5	2 273,4
TOTAL	6 412,5	6 872,4

3.5.2. Dettes garanties par des sûretés réelles et nantissements

GENFIT a consenti la mise en place d'une Garantie à Première Demande dans le cadre du contrat de bail qui lie le Groupe à Primovie depuis le 22 mars 2013. Celle-ci a été émise par le CIC.

3.5.3. Autres Engagements

3.5.3.1. Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension des brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection.

3.5.3.2. Obligation potentielle

L'aide à l'innovation IT-Diab, datée du 23 décembre 2008, a été consentie par BPI France sous la forme d'une subvention d'exploitation et d'une avance remboursable. Le montant de l'avance remboursable est de 3 229,2 milliers d'euros dont 2 924,2 milliers d'euros ont été perçus et déjà été perçus fin décembre 2013. Le solde de l'avance devrait être encaissé d'ici la fin de l'année 2015.

Au titre du remboursement de cette avance, le bénéficiaire s'engage à verser à BPI France les retours financiers sur une période dite de référence correspondant au remboursement de l'avance d'une part, et à des versements complémentaires d'autre part.

En cas de succès, c'est-à-dire si les retombées commerciales du programme IT-Diab concernent les produits de traitement ou de diagnostic du diabète de type II, les retours financiers générés serviront en priorité au remboursement de l'avance de 3 229,2 milliers d'euros¹. Au-delà, ils seront qualifiés de versements complémentaires, sachant que le montant brut des retours financiers sera égal à 8 % du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits et services issus du projet et qu'il sera capé à 14,8 millions d'euros.

3.5.4. Engagements reçus

Néant.

3.6 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2015

En septembre 2015, l'administration fiscale a donné une suite favorable à la demande de remboursement anticipé du Crédit Impôt Recherche (CIR) 2014, déduction faite, à titre conservatoire du montant porté sur la proposition de rectification liée au CIR 2010. Il en résulte qu'un versement de 3 832 701 € est attendu dans les prochaines semaines. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la note 3.4.1 - Litiges et passifs éventuels.

En juillet 2015, 18 711 BSAAR 2014-C ont été souscrits par les membres du Directoire de la Société et 5 568 BSAAR 2014-C par des salariés non mandataires sociaux de la Société.

En septembre 2015, 5 845 BSA 2015-B ont été souscrits par un consultant scientifique de la Société et 7 015 BSA 2015 B par une personne physique membre du Conseil de Surveillance de la Société.

En septembre 2015, la Société a annoncé des résultats positifs dans le cadre de son programme de recherche propriétaire de biomarqueurs dans la NASH, matérialisés par la mise au point d'un outil diagnostique permettant – sans avoir recours à une biopsie invasive du foie – d'identifier les patients NASH à traiter, tel que défini par les experts et les autorités réglementaires.

¹ Le contrat stipule que l'avance remboursable sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués à ce titre par le bénéficiaire actualisés au taux de 5,19 % aura atteint le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. Néanmoins les intérêts afférents aux sommes encaissées n'ont pas été comptabilisés compte tenu de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs contractuels et du caractère non significatif du montant correspondant.

II- RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1 FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2015

Programmes de Recherche propriétaires

En Janvier 2015, la Société a annoncé les résultats d'une étude clinique de sécurité cardiaque de GFT505, son candidat-médicament propriétaire dont le développement est le plus avancé dans la NASH (Non Alcoholic Steato Hepatitis), dans laquelle deux doses ont été testées : une dose thérapeutique de 120 mg/jour et une dose supra-thérapeutique de 300mg/jour. Ces résultats ont montré qu'une administration journalière répétée pendant 14 jours de GFT505 jusqu'à 2,5 fois la dose thérapeutique n'a pas d'effet néfaste sur l'activité électrique cardiaque, répondant ainsi aux exigences réglementaires.

En Mars et en Avril 2015, Genfit a annoncé les premiers résultats de l'étude de Phase IIb de GFT505 dans la NASH (étude GOLDEN-505).

Cet essai de phase IIb de 52 semaines évaluait l'efficacité et la sécurité de GFT505 chez 274 sujets (double aveugle ; contrôlé vs placebo ; trois bras : placebo, 80mg et 120 mg) présentant une NASH à l'examen centralisé d'une biopsie hépatique. Il a impliqué 56 centres dans neuf pays en Amérique du Nord et en Europe. Les critères d'inclusion des patients nécessitaient la présence initiale des trois composantes histologiques de la NASH. Le « NAFLD Activity Score » ou score de NAS allait de NAS=3 pour les patients présentant une affection légère à NAS=8 pour les patients les plus sévères. Le critère principal d'évaluation, défini comme étant la « Résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose » nécessitait d'atteindre un score de 0 sur au moins une des trois composantes histologiques. Cet essai évaluait aussi l'efficacité et la sécurité sur une gamme complète de critères secondaires.

Ces premiers résultats ont montré une efficacité dose-dépendante sur le critère principal d'évaluation de l'étude après contrôle de la sévérité initiale et de l'hétérogénéité des sites par une analyse statistique standardisée, que le traitement avec GFT505 apporte des bénéfices cardiométaboliques significatifs et que GFT505 est sûr et a été bien toléré tout au long de cet essai de un an de traitement.

En particulier, après cette correction, le GFT505 à la dose de 120mg atteint le critère principal de l'étude, soit « Réversion de la NAS sans aggravation de la fibrose » : Le traitement avec GFT505 a un effet bénéfique significatif sur ce critère principal (GFT505-120mg vs placebo, $p=0,016$, $RR=2,03$) dans la population globale randomisée ($n=274$, échantillon complet) ; les patients sans biopsie de fin de traitement étant considérés comme non-répondeurs. Le critère principal est aussi atteint dans la population de patients évaluable qui ont subi les deux biopsies hépatiques d'inclusion et de fin de traitement ($n=237$; ITT ; $p=0,027$ vs placebo ; $RR=1,94$). Dans cette même population, GFT505-120mg a de plus un effet bénéfique sur le critère secondaire de baisse de NAS $>$ ou $=$ à 2 ($p=0.04$ vs placebo). En ne conservant que les patients les plus atteints définis par un NAS $>$ ou $=$ à 4 ($n=202$), GFT505-120mg induit un doublement du nombre de répondeurs sur le critère principal (22,4% vs 12,7%, $p=0,046$, $RR=1,9$).

Sur la population de patients avec un NAS $>$ ou $=$ à 4, issue des centres ayant randomisé au moins un patient dans chaque bras de l'étude (120 patients répartis en Europe et aux Etats-Unis) l'activité de GFT505 à la dose de 120mg est très importante et significative à la fois sur le critère principal (29% vs 5% dans le groupe placebo, $p=0,01$) et sur la baisse d'au moins 2 points du NAS score (48% vs 21%

dans le groupe placebo ; $p=0,02$). Ces effets sont essentiellement portés par une amélioration significative du ballooning ($p=0,02$) et de l'inflammation ($p=0,05$).

L'évaluation portant sur les différents bio-marqueurs confirme l'activité bénéfique de GFT505 à la dose de 120mg. Plus spécifiquement, en utilisant l'analyse prévue au protocole initial, une amélioration statistiquement significative des marqueurs liés à la fonction hépatique est relevée : baisses de ALT, GGT et ALP et amélioration de plusieurs scores composites de NAFLD (Steatostest, Fibrotest, Fatty Liver Index et « NAFLD fibrosis score »).

Même en addition des thérapies standards, le traitement GFT505 apporte une amélioration supplémentaire vs placebo sur les facteurs de risque cardiovasculaire communément rencontrés chez les patients NASH :

- sur le profil lipidique dans la population globale de l'étude : TG, LDL Cholesterol ($-0,24\text{mmol/L}$, $p<0,001$ vs placebo), HDL Cholesterol ($+0,11\text{mmol/L}$, $p<0,01$ vs placebo)
- sur les indices glycémiques / résistance à l'insuline chez les patients diabétique : HbA1c ($-0,46\%$, $p<0,05$ vs placebo), Glycémie à jeun, insulinémie
- sur les marqueurs de l'inflammation : Haptoglobine, Fibrinogène, CRP.

Collectivement, ces effets bénéfiques sur les paramètres cardio-métaboliques sont très importants pour le traitement et la prise en charge des patients NASH chez qui les maladies cardiovasculaires constituent la première cause de mortalité.

L'examen de la sécurité d'emploi après 1 an de traitement démontre un profil de tolérance très favorable, en ligne avec les conclusions intermédiaires du DSMB en cours d'étude. Aucun évènement cardiaque, aucun signe de cancer et aucun décès n'est constaté dans les groupes traités avec GFT505. Le poids reste stable et aucun signe d'œdème n'est relevé. Une légère augmentation dose-dépendante de la créatinine est constatée ($<5\%$; GFT505-120mg vs placebo) ; ce qui est un effet réversible connu de GFT505. Les effets secondaires les plus communs rencontrés dans cette étude sont de nature gastro-intestinale et de faible intensité.

En Juin 2015 enfin la Société a annoncé l'approbation par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de la Dénomination Commune Internationale (DCI, ou nom générique) Elafibranor pour son candidat-médicament connu jusqu'à présent sous le nom GFT505. Cette nouvelle DCI ne contient aucun « segment » déjà reconnu, en raison du caractère innovant du candidat-médicament qui n'appartient à aucune classe pharmaceutique existante. Le nouveau pré-segment « -fibranor » pourrait ainsi devenir un segment commun si d'autres molécules ayant une activité pharmacologique similaire sont nommées dans le futur.

Alliance de co-recherche avec Sanofi

La phase de recherche partagée par les équipes scientifiques des deux parties prolongée par avenant au dernier Contrat de Collaboration et d'Accord de Licence avec Sanofi en septembre 2014 s'est achevée en Mai 2015.

Les résultats obtenus à l'issue de cette phase de recherche partagée complémentaire sont en cours d'évaluation par les deux parties.

2.2 RESULTATS FINANCIERS

Revenus

Le total des revenus du Groupe diminue pour s'établir à 2.409,4 milliers d'€ au 30 juin 2015 contre 3.578,2 milliers d'€ au 30 juin 2014.

Parmi ces produits, la quasi totalité des revenus industriels, s'établissant à 394,9 milliers d'€ au 30 juin 2015, a été générée suite à la prolongation jusqu'en Mai 2015 de la phase de recherche partagée obtenue par Genfit dans le cadre du dernier Contrat de Collaboration et d'Accord de Licence tri-annuel signé avec Sanofi en 2011. Cette diminution s'explique essentiellement par le fait que les revenus générés au cours du premier semestre 2014 comprenaient un paiement d'étape de 1.000 milliers d'€ versé par Sanofi dans le cadre du même contrat tri-annuel en raison du franchissement d'une étape-clé scientifique.

Les financements publics des dépenses de recherche comprennent désormais exclusivement le Crédit d'Impôt Recherche dans la mesure où les programmes de recherche au titre desquels la Société bénéficiait de subventions publiques sont terminés.

Ce Crédit d'Impôt Recherche diminue légèrement de 2.299,9 milliers d'€ au 30 juin 2014 à 1.963,8 milliers d'€ au 30 juin 2015.

Charges opérationnelles

Au 30 juin 2015, les charges opérationnelles courantes diminuent globalement pour s'établir à - 9.752,4 milliers d'€ contre -12.767,2 milliers d'€ au 30 juin 2014.

Parmi celles-ci, les dépenses de sous-traitance opérationnelle sont en baisse par rapport à la même période de l'année dernière puisqu'elles représentent un total de -3.045,2 milliers d'€ au 30 juin 2015 contre -4.530,3 milliers d'€ pour la même période en 2014. Intégrant l'ensemble des prestations sous-traitées pour des raisons réglementaires à des prestataires pour la production de principes actifs et des unités thérapeutiques nécessaires à la mise en œuvre des études de pharmacocinétique et des essais cliniques, les études de pharmacocinétique elles mêmes et les travaux de synthèse en chimie médicinale pour les programmes de recherche les plus amonts de la Société et surtout les coûts liés aux études précliniques et cliniques des candidats-médicaments du Groupe ; cette baisse entre les deux périodes est due en grande partie à la diminution du poids financier du programme d'études de phase II de GFT505/Elafibranor dans la NASH et à la diminution des coûts de développement pharmaceutiques liés à ce programme qui ont été constatés en intégralité pendant le premier semestre de l'exercice 2014.

Les charges de personnel du Groupe sont également en nette diminution et s'établissent à -3.558,5 milliers d'€ au 30 juin 2015 contre -5.195,8 milliers d'€ à la même période un an plus tôt. Cette diminution est en grande partie conjoncturelle, dans la mesure où au 30 Juin 2014, avaient été comptabilisées des primes exceptionnelles pour l'implication du personnel dans les succès scientifiques et financiers obtenus spécifiquement durant cette période. L'effectif moyen sur le premier semestre 2015 est de 88 contre près de 81 sur le premier semestre 2014.

L'augmentation des achats consommés, comprenant entre autres les consommables et petits matériels de laboratoires, pour un montant total de -1.019,5 milliers d'€ au 30 juin 2015 (contre - 750,8 milliers d'euros au 30 juin 2014) reflète quant à elle les efforts consentis par le Groupe dans

ses programmes les plus amont ; et notamment dans son programme de découverte de candidat-médicament baptisé TGFTX1 et dans son programme de découverte de candidats-biomarqueurs dans la NASH baptisé BMGFT03.

Les variations des autres charges opérationnelles (de -2.211,7 milliers d'€ au 30 juin 2014 à -1.857,5 milliers d'€ au 30 juin 2015) sont dues en particulier :

- au poste « droits de propriété intellectuelle », comprenant les frais et honoraires engagés par le Groupe pour le dépôt et la maintenance de ses brevets. Diminuent en particulier les frais de traduction des brevets pour lesquels le Groupe a obtenu soit une validation européenne, soit une entrée en phase nationale au cours du premier semestre 2014.

- au poste « honoraires », qui inclut notamment les frais juridiques, d'audit et de comptabilité, les honoraires de différents conseils (relations presse, relations investisseurs, communication, intelligence économique, informatique), le personnel externe mis à disposition de la Société (gardiennage, sécurité et accueil). Augmentent en particulier, les honoraires de conseil et le coût des personnels mis à disposition.

- au poste « autres charges », qui diminue dans la mesure où il incluait au premier semestre 2014 les coûts liés au transfert de cotation des titres de la Société du marché Alternext vers le marché réglementé d'Euronext. Au 30 juin 2015, ce poste n'est plus composé que des frais de recrutement, des coûts de formation, des assurances et de frais de cotation beaucoup plus modestes.

Résultat opérationnel courant

La perte opérationnelle courante s'établit ainsi à -7.343,1 milliers d'€ au cours du premier semestre 2015 contre -9.188,9 milliers d'€ au premier semestre 2014.

Résultat Net

Compte tenu d'un résultat financier au 30 juin 2015 s'élevant à 259,9 milliers d'€ (contre 42 milliers d'€ au 30 juin 2014), d'une charge liée aux paiements en actions résultant d'une évaluation des Bons de Souscription d'Actions et des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables mis en place par la Société selon la norme comptable IFRS II au 30 juin 2015 à hauteur de -1.787,1 milliers d'€, et d'une charge d'impôt quasi nulle (-0,4 milliers d'€), le Résultat Net s'élève à -8.870,7 milliers d'€ au 30 Juin 2015 contre -9.147,7 milliers d'€ pour la même période un an plus tôt. La perte nette par action s'élève à -0,37€ par action au 30 juin 2015 contre -0,43€ par action au 30 juin 2014.

Investissements

Les investissements corporels et incorporels consentis par le Groupe se sont élevés à 275,9 milliers d'€ au premier semestre 2015, contre 291,1 milliers d'€ sur la même période en 2014.

Emprunts, Avances conditionnées et Avances remboursables

Au cours du premier semestre 2015, le Groupe a contracté un emprunt bancaire de 500 milliers d'€ pour financer une partie de ses investissements.

Le groupe a procédé, durant cette même période :

- à un remboursement d'un total de 162,5 milliers d'€ au titre, notamment, des avances remboursables consenties par la Région Nord Pas de Calais et par Lille Métropole Communauté Urbaine ;
- à un remboursement de 345 milliers d'€ au titre du contrat de développement participatif consenti par Oséo.

Les avances conditionnées, uniquement constituées de financements publics, comprennent un certain nombre d'avances remboursables dont le remboursement est conditionné, par exemple, au succès des programmes de recherche qu'elles financent, à la valorisation des résultats de ces travaux sur un territoire donné, etc.

Liquidité et Ressources en Capital :

Au 30 juin 2015, le Groupe Genfit disposait de 61.306 milliers d'€ de Trésorerie et d'Equivalents de Trésorerie contre 72.004,8 milliers d'€ au 31 décembre 2014.

2.3 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Ces informations sont disponibles dans la note 3.4.2 des annexes aux comptes semestriels 2015 publiés dans le présent rapport.

2.4 CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital de Genfit SA par natures d'opérations depuis le transfert de ses actions sur le marché Alternext (groupe de cotation des sociétés faisant appel public à l'épargne – visa de l'Autorité des Marchés Financiers du 6 Aout 2007) est présentée dans le tableau ci-dessous :

Historique de l'évolution du capital et prime d'émission	Capital			Primes		
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en numéraire	Primes émission nettes	Primes fusion	Primes nettes
Au 31 décembre 2005	150 001	16,00	2 400 016	0	0	0
27/06/2006 - Division du nominal	9 600 064	0,25	2 400 016	609 796	0	609 796
18/10/2006 - Offre de placement privé	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	0	14 323 832
21/11/2006 - Dissolution sans liquidation d'IT.OMICS	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	37 833	14 361 665
16/02/2010 - Augmentation de capital par placement privé	11 662 166	0,25	2 915 542	16 240 395	37 833	16 278 228
15/07/2011 et 19/07/2011 - Augmentations de capital par placement privé	13 340 295	0,25	3 335 074	20 864 969	37 833	20 902 802
04/10/2011 - Augmentation de capital réservée	13 424 328	0,25	3 356 082	20 968 324	37 833	21 006 157
28/10/2011 - Augmentation de capital réservée	13 580 578	0,25	3 395 145	21 427 072	37 833	21 464 905
28/10/2011 - Augmentation de capital par compensation de créance (BSA 2011)	13 630 578	0,25	3 407 645	21 406 881	37 833	21 444 714
22/02/2012 - Augmentation de capital réservée par exercice de BSA 2011	13 726 762	0,25	3 431 691	21 606 965	37 833	21 644 798
Du 07/03/2012 au 03/07/2012 - Augmentations de capital réservées	15 085 665	0,25	3 771 416	23 707 055	37 833	23 744 888
01/08/2012 - Augmentation de capital par compensation de créance (OCA 2012)	15 148 321	0,25	3 787 080	23 690 141	37 833	23 727 974
Du 05/09/2012 au 17/10/2012 - Augmentations de capital réservées par conversions d'oblig	15 969 232	0,25	3 992 308	25 437 239	37 833	25 475 072
Du 21/12/2012 au 08/03/2013 - Augmentations de capital par compensations de créance (C	16 029 806	0,25	4 007 452	25 415 946	37 833	25 453 779
Du 27/12/2012 au 11/04/2013 - Augmentations de capital réservées par conversions d'oblig	17 370 068	0,25	4 342 517	30 591 512	37 833	30 629 345
17/04/2013 - Augmentation de capital par placement privé	20 299 516	0,25	5 074 879	43 294 235	37 833	43 332 068
19/04/2013 et 02/05/2013 - Augmentations de capital par compensations de créance (OCA)	20 317 291	0,25	5 079 323	43 287 291	37 833	43 325 124
Du 24/04/2013 au 02/08/2013 - Augmentations de capital réservées par conversions d'oblig	20 541 821	0,25	5 135 455	44 270 698	37 833	44 308 531
03/02/2014 - Augmentation de capital publique avec maintien du DPS	21 257 671	0,25	5 314 418	48 839 327	37 833	48 877 160
20/06/2014 - Augmentation de capital par placement privé	23 374 238	0,25	5 843 560	95 698 624	37 833	95 736 457
17/12/2014 - Augmentation de capital par placement privé	23 957 671	0,25	5 989 418	115 719 368	37 833	115 757 201

* avant déduction des frais liés aux opérations comme indiqué dans la section 5 du chapitre consacré aux principes et méthodes comptables des annexes aux comptes semestriels 2015 du présent rapport.

A la suite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 2 Avril 2014, la Société a mis en place deux plans de Bons de Souscription d'actions (BSA 2014 et BSA 2015) au bénéfice de personnes physiques indépendantes de son Conseil de Surveillance et de consultants scientifiques de la Société. 23.380 BSA 2014-B et 5.845 BSA 2015-A ont été souscrits par des consultants scientifiques de la Société durant le premier semestre 2015, ainsi que 23.385 BSA 2014 B et 7.015 BSA 2015 A par des personnes physiques membres du Conseil de Surveillance de la Société. Aucun de ces bons n'a été exercé durant cette période et à la date du présent rapport.

A la suite de l'autorisation donnée par la même assemblée, la Société a mis en place par ailleurs un plan de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (BSAAR 2014) au bénéfice des membres du Directoire et de salariés non mandataires sociaux de la Société. 17.822 BSAAR 2014-B ont été souscrits par les membres du Directoire de la Société durant le premier semestre 2015, ainsi que 5.416 BSAAR 2014-B par des salariés non mandataires sociaux de la Société. Aucun de ces bons n'a été exercé durant cette période et à la date du présent rapport.

Des informations plus détaillées sur ces instruments et l'impact de leurs évaluations au 30 Juin 2015 selon les normes IFRS II sur les comptes semestriels 2015, sont disponibles dans la note annexe 3.2.2.6 aux comptes semestriels 2015 publiés dans le présent rapport.

2.5 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe pourraient être confrontés sont listés ci-après :

Risques liés à l'activité de la société

Risques liés à l'activité de recherche et de développement de nouveaux médicaments ou biomarqueurs

Le processus de développement d'un candidat médicament, comme ceux de la Société, est un processus long, complexe et coûteux, avec un fort taux d'échec.

Les étapes communes de développement et de commercialisation d'un produit pharmaceutique sont les suivantes :

- La recherche (tests in vitro et in vivo chez l'animal de laboratoire) ;
- Le développement pré-clinique (Etudes réglementaires de pharmacologie et de toxicologie chez l'animal) ;
- Le développement pharmaceutique (formulation, production, stabilité du produit final) ;
- La phase I d'essais cliniques : la molécule est administrée à des sujets sains dans le but d'évaluer son innocuité, de détecter les effets secondaires potentiels et d'évaluer la tolérance aux doses administrées ainsi que leur distribution et leur métabolisme ;
- La phase II d'essais cliniques se déroule sur une population limitée de patients atteints par la maladie et a pour but d'apporter une première preuve d'efficacité du médicament, de déterminer sa posologie, et d'évaluer sa tolérance aux doses efficaces ;
- La phase III d'essais cliniques est menée sur une population plus large de patients atteints par la maladie étudiée et a pour but de prouver l'efficacité et la tolérance du produit en comparaison à des produits déjà commercialisés ou des placebos, afin de préparer un dossier présentant suffisamment de données pour être présenté aux autorités réglementaires ;
- La soumission et l'obtention d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ;
- La commercialisation ;
- La pharmacovigilance afin de contrôler les effets et l'innocuité des produits autorisés ;

- Une phase IV d'essais cliniques post-AMM est régulièrement menée afin de contrôler les effets et l'innocuité des produits autorisés.

Compte tenu des risques inhérents à la recherche et au développement de nouveaux médicaments ainsi que des dispositions réglementaires et législatives contraignantes qui encadrent son activité, la Société ne peut assurer que les candidats médicaments ou les candidats biomarqueurs sur lesquels elle travaille ou sera amenée à travailler seront effectivement commercialisés ou ne subiront pas de retards sur leur plan de développement ou de lancement.

Risques liés aux essais cliniques

Les résultats obtenus chez l'animal lors des phases pré-cliniques ne sont pas systématiquement transposables à l'homme. Aussi, au cours des essais cliniques de phase I, II ou III, les candidats médicaments développés par la Société pourraient ne pas se révéler aussi efficaces qu'attendu ou engendrer des effets secondaires ou toxiques insoupçonnés. L'importance des effets secondaires engendrés par un candidat médicament ou sa moindre efficacité par rapport à des produits déjà sur le marché peuvent être des motifs suffisants pour justifier l'abandon de son développement. De plus, des résultats décevants au cours des premières phases de développement ne permettent pas toujours de décider de la poursuite ou non d'un projet. A ces stades, la taille des échantillons, la durée des études et les paramètres étudiés peuvent ne pas être suffisants pour conclure définitivement, ce qui nécessite de nouvelles investigations et est susceptible d'avoir un impact négatif sur les résultats de la Société. A l'inverse, des résultats prometteurs au cours de ces premières phases, et même après la conduite d'essais cliniques à un stade avancé, ne garantissent pas la bonne fin d'un projet.

Si l'un ou plusieurs de ces risques venaient à s'avérer, ceci aurait un impact significatif sur l'activité, les résultats, les perspectives, la situation financière et le développement de la Société.

Risques liés à l'environnement réglementaire de la Société

Dans le cadre de ses activités de développement pré-clinique, la Société doit respecter de nombreuses réglementations en matière de sécurité, d'utilisation d'animaux de laboratoire, de santé et d'environnement. Néanmoins, dans le cas où ces règlements évolueraient, leur non-respect, ce même si l'organisation de l'Assurance Qualité de la Société a toujours pris en compte ces éléments dans la mise en œuvre de ses activités de recherche et développement, pourrait entraîner des conséquences pour la Société telles que des pénalités financières ou la suspension temporaire de ses activités. En outre, ces réglementations sont susceptibles d'évoluer dans un sens plus contraignant, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires ou provoquer des retards dans le développement des produits.

Chacune des étapes de recherche et développement menant à la commercialisation d'un produit pharmaceutique est encadrée par un processus réglementaire et législatif complexe. Les installations nécessaires au déroulement desdites étapes de recherche, de développement et de fabrication sont ainsi soumises à des protocoles, des directives et des réglementations définies et contrôlées par des agences réglementaires telles que l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS), l'Agence Européenne d'Evaluation des Médicaments (EMA) et la Food and Drug Administration américaine (FDA). Ces organismes et leurs homologues dans les différents pays jouissent de l'autorité nécessaire pour permettre le démarrage d'un essai clinique ou pour stopper temporairement ou définitivement une étude. Elles ont la possibilité d'exiger des données cliniques supplémentaires avant d'autoriser le démarrage ou le redémarrage d'une étude, ce qui pourrait retarder ou modifier le plan de développement du produit de la Société.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société et du Groupe.

Risques liés à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM)

Les candidats médicaments ou biomarqueurs de la Société pourraient ne pas obtenir d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) sur l'indication souhaitée dans des pays où la Société veut commercialiser ses produits. Les agences réglementaires (AFSSAPS, EMEA, FDA et autres agences nationales) ont par ailleurs la possibilité d'exiger des données supplémentaires avant d'octroyer une AMM et ce, même si la molécule a déjà été autorisée dans d'autres pays. La procédure de délivrance d'une AMM est longue et onéreuse, et un refus de délivrance d'une AMM ou la demande de données supplémentaires de la part d'une ou plusieurs agences pourraient compromettre ou affecter la capacité de la Société ou d'un tiers qui en aurait acquis les droits d'exploitation à commercialiser son produit.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Risques liés au retard et à l'arrêt du développement des produits de la Société, à la non maîtrise de la planification et de leur suivi

La mise sur le marché d'un médicament expose un grand nombre de patients à des risques potentiels liés à l'ingestion d'un nouveau produit pharmaceutique. Des effets secondaires, qui ne pouvaient pas être statistiquement identifiés lors des phases II et III de développement clinique, peuvent alors apparaître. C'est pourquoi les agences réglementaires imposent un suivi de pharmacovigilance post-AMM. En fonction de la survenance d'événements indésirables graves, elles peuvent suspendre ou stopper définitivement la commercialisation d'un médicament pourtant efficace, et qui aura obtenu toutes les autorisations nécessaires pour être commercialisé.

En outre, dans chaque pays, les législations, règlements et directives en vigueur peuvent évoluer. Ces évolutions peuvent amener les autorités réglementaires, sur recommandation du comité d'éthique ou à l'initiative même de la Société, ou d'un tiers qui en aurait acquis les droits d'exploitation à suspendre ou arrêter définitivement le développement ou la commercialisation d'un produit dans un pays donné. De plus, la Société ne peut pas garantir que les recommandations des agences réglementaires liées au développement pré-clinique et clinique de ses molécules ne changent et n'induisent des délais et coûts supplémentaires.

L'ensemble de ces risques rend compte du fort taux d'attrition rencontré dans cette activité, ce à chacun des stades du processus. Selon le LEEM (Juin 2014) ("Les Entreprises du Médicament"), sur 10 000 molécules criblées, 100 seront testées en pré-clinique, 10 feront l'objet d'un dépôt de brevet et verront leur développement poursuivi au stade de recherche clinique et une molécule parviendra à passer avec succès les phases I, II et III puis la procédure d'autorisation de mise sur le marché.

Ainsi, outre le risque que les coûts de développement pré-clinique et clinique ne se révèlent plus importants que prévus, de nombreux facteurs peuvent interrompre ou retarder un programme en cours. La Société ne peut donc assurer que l'ensemble des candidats médicaments ou biomarqueurs sur lesquels elle travaille, ou sera amenée à travailler, seront effectivement commercialisés ou ne subiront pas de retards conséquents sur leur plan de développement ou de lancement.

Si l'un ou plusieurs de ces risques venaient à s'avérer, ceci aurait un impact significatif sur l'activité, les résultats, les perspectives, la situation financière et le développement de la Société. Aussi,

l'ensemble des dispositions mises en place dans le cadre de la maîtrise des activités de recherche et développement, tant au niveau des prises de décisions, qu'au niveau du suivi des projets concourent à la maîtrise de ce risque.

Risques inhérents à la commercialisation de nouveaux médicaments ou biomarqueurs

La Société ne peut garantir le succès commercial de ses démarches de concession de licence des droits d'exploitation de ses candidats médicaments ou candidats biomarqueurs, ni leur succès commercial ou celui des partenaires avec lesquels elle collabore pour leur développement une fois l'AMM obtenue et le lancement sur le marché réalisé.

De nombreux facteurs peuvent entraver le lancement et la commercialisation d'un candidat médicament ou biomarqueur, parmi lesquels :

- Une mauvaise perception par les prescripteurs du bénéfice thérapeutique lié au médicament ;
- La survenance de trop nombreux effets indésirables lors du traitement ;
- Des difficultés liées à l'administration du produit ;
- L'absence de soutien par les « leaders d'opinions », c'est-à-dire les personnalités médicales ou scientifiques dont l'avis est très largement pris en considération quant à l'intérêt d'un médicament ;
- Le coût du traitement ;
- Une politique de remboursement mal adaptée.

Un concurrent de la Société pourrait également lancer un médicament plus efficace, mieux toléré ou moins cher que celui développé par la Société, et de ce fait en perturber la commercialisation.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Ce risque ne se présentera cependant que lorsque les produits de la Société seront commercialisés ou proches de la commercialisation.

Risques liés à une potentielle évolution des conditions de remboursement des médicaments

Le potentiel commercial des médicaments est fortement dépendant de leurs conditions de remboursement.

Le succès de la commercialisation d'un médicament est aujourd'hui largement conditionné par le taux de remboursement défini par les organismes de santé publique, les compagnies d'assurance maladie privées et autres organismes concernés. Les organismes et gouvernements européens ayant manifesté leur volonté de réduire le remboursement des nouveaux médicaments, il existe une réelle incertitude sur les futurs taux de remboursement des médicaments. Un changement du taux de remboursement ou l'application d'un taux trop faible peut avoir de lourdes conséquences sur la performance commerciale d'un médicament.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société et du Groupe.

Risques liés à la recherche et à la dépendance vis-à-vis de partenariats actuels et futurs

Risques liés à la signature de nouveaux partenariats par la Société pour les besoins des produits qu'elle développe pour son compte

Le développement et la commercialisation des candidats médicaments ou biomarqueurs de la Société reposent en partie sur sa capacité à conclure des accords de partenariat.

La Société pourrait ne pas réaliser seule l'intégralité du développement de ses candidats médicaments ou biomarqueurs et pourrait devoir mettre en place des accords de co-développement et/ou des licences, avec des groupes pharmaceutiques, sur ses candidats médicaments ou biomarqueurs à partir de la phase III. Ainsi pour Elafibranor/GFT505 il existe des marques d'intérêt de la part d'industriels biopharmaceutiques et des discussions sont en cours sans qu'elles soient très avancées à ce stade.

La Société n'assurera pas seule non plus la commercialisation des médicaments ou biomarqueurs après délivrance de l'AMM et elle compte également mettre en place des accords de distribution et de commercialisation avec des leaders de l'industrie pharmaceutique ou diagnostique afin de maximiser le lancement et la pénétration de ses produits.

Les risques inhérents à la signature de tels contrats sont les suivants :

- La négociation et la signature de ces accords constituent un processus lent qui peut ne jamais aboutir ou qui peut retarder le développement ou la commercialisation du candidat médicament ou biomarqueur faisant l'objet des négociations ;
- Ces accords pourraient être résiliés ou ne pas être renouvelés par les partenaires, ou encore, ne pas être pleinement respectés par ces derniers ;
- Dans l'hypothèse d'un accord de licence octroyé par la Société, celle-ci pourrait perdre le contrôle du développement du candidat médicament ou candidat-biomarqueur ayant fait l'objet de cet accord de licence ; dans le même ordre d'idée, la Société n'aurait alors qu'un contrôle limité quant aux moyens et aux ressources alloués par son partenaire pour la commercialisation de son produit.

Risques liés au maintien et au renouvellement des alliances de co-recherche actuellement en vigueur et/ou à la signature de nouvelles alliances de co- recherche

Dans le cadre d'alliances de co-recherche, la Société a développé depuis sa création des collaborations avec des laboratoires pharmaceutiques de premier ordre, dont Sanofi, Merck KGaA, les Laboratoires Pierre Fabre, les Laboratoires Fournier (groupe Solvay repris par la Société Abbott), ou encore Servier. Certaines de ces collaborations ont été régulièrement renouvelées au cours du temps. Les derniers contrats-cadre de collaboration de recherche conclus avec ces types de partenaires déterminent une phase de recherche partagée entre les équipes des deux partenaires d'une durée généralement fixée à trois ans. Les revenus qu'ils génèrent représentent l'essentiel à ce jour du chiffre d'affaires de la Société.

La Société a potentialisé également jusqu'à une période récente une partie de ses efforts de recherche en s'appuyant sur des partenariats technologiques noués dans le cadre de consortia nationaux et européens en collaboration avec des institutions de recherche académiques et d'autres sociétés biopharmaceutiques. Le management et la participation à ces consortia apporte encore à la Société des revenus et financements prenant la forme de subventions d'exploitation et/ou d'avances remboursables. L'industrie pharmaceutique ayant tendance à réduire son co-financement des recherches les plus amont, ces deux types de ressources devraient diminuer.

La Société pourrait ainsi ne pas parvenir à renouveler ces alliances de co-recherche et accords de consortium ou à signer de nouveaux accords avec de nouveaux partenaires. L'arrêt prématuré d'un contrat, son non-renouvellement ou l'incapacité de la Société à trouver de nouveaux partenaires modifieraient les prévisions de chiffre d'affaires et donc de résultats de la Société.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société et

du Groupe. Afin de limiter les risques liés aux partenariats actuels et futurs, les stratégies de partenariat, de croissance et d'acquisition de nouveaux candidats sont maintenues.

Risques liés à la sous-traitance de certaines activités

La Société dépend de tiers pour la réalisation des essais cliniques et de certains des essais précliniques effectués sur ses candidats médicaments ou biomarqueurs.

La Société sous-traite à des prestataires extérieurs la réalisation de ses essais cliniques et de certains essais précliniques de ses candidats médicaments et candidats biomarqueurs.

Notamment, la Société confie à des tiers (CRO - Contract Research Organisations) la conception et la réalisation des essais cliniques.

La Société charge des investigateurs extérieurs de mener ses essais, de les superviser et d'assurer la collecte et l'analyse des résultats obtenus.

Si la Société participe à la mise en place des protocoles qui encadrent ces études ainsi qu'à leurs suivis, elle ne maîtrise pas pour autant toutes les étapes de leur déroulement et ne peut assurer que des tiers rempliront leurs obligations contractuelles et réglementaires. Notamment, le non-respect des protocoles, des contraintes réglementaires, mais aussi l'accumulation de retards par les prestataires sont autant d'événements susceptibles de compromettre le développement des produits de la Société, ou encore de mettre en cause sa responsabilité. De tels événements pourraient également renchérir les coûts de développement de ses produits pour la Société.

Il existe une réglementation et des normes qualité strictes pour toute étude clinique. Au niveau de la Société, des procédures spécifiques de qualité sont mises en place et contrôlées régulièrement pour chaque essai clinique ; de même, des actions correctives sont appliquées et suivies durant tout l'essai afin de détecter et remédier à toute déviation suscitée.

Dans le cas où ces tiers ne seraient pas à même de fournir les prestations requises et d'assumer leurs obligations, la Société pourrait cependant faire appel à d'autres prestataires cliniques, sans l'assurance toutefois, de bénéficier de conditions aussi favorables.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Par ailleurs, la Société ne possède ni n'exploite actuellement aucune unité de fabrication.

La Société ne produit pas aujourd'hui les candidats médicaments et les candidats biomarqueurs testés lors de ses essais précliniques et cliniques : la Société ne dispose d'aucune usine de production et dépend en grande partie de tiers pour la fabrication de ses produits (par exemple, s'agissant de la synthèse de molécules).

En adoptant une telle stratégie, la Société ne maîtrise pas directement certains points clés du développement de ses produits, tels que :

- La qualité du produit fabriqué ;
- Les délais de livraison des unités thérapeutiques (lots pré-conditionnés et étiquetés spécifiquement pour une étude clinique donnée) ;
- Les quantités cliniques et commerciales pouvant être fournies ;
- La conformité aux lois et règlements applicables.

Si ces tiers venaient à manquer à leurs engagements, si les contrats de fabrication venaient à être résiliés ou si la Société ne parvenait pas à les renouveler, la Société ne peut garantir qu'elle serait en mesure de trouver de nouveaux fournisseurs dans des délais et des conditions qui ne lui seraient pas préjudiciables.

La Société pourrait également se trouver confrontée à des retards ou ruptures dans ses approvisionnements, ce qui pourrait avoir notamment pour conséquence de retarder les essais cliniques et, à terme, la commercialisation des candidats médicaments ou biomarqueurs qu'elle développe.

Néanmoins, le développement et la production de médicaments sont deux métiers très différents l'un de l'autre. Le risque financier et réglementaire que supporterait la Société si elle devait créer sa propre unité de production serait sans aucun doute bien plus important que le risque qu'elle supporte aujourd'hui en sous-traitant cette activité.

Risques liés au caractère dangereux de certaines activités de la Société

Au cours de ses activités de recherche et de développement de candidats médicaments ou biomarqueurs, la Société est amenée à manipuler des substances dangereuses. Certains salariés de la Société sont ainsi exposés à des risques chimiques, biologiques et radiologiques. Au cours de leurs manipulations, les chercheurs de la Société sont notamment amenés à :

- Entrer en contact avec des radioéléments dont l'achat et les manipulations sont soumis à agrément auprès de la Direction Générale de Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR) ;
- Manipuler des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). L'innocuité pour les manipulateurs de ces substances est contrôlée par la Commission de Génie Génétique ;
- Mener des expérimentations in vivo sur des animaux, ce qui nécessite un agrément délivré par la Direction des Services Vétérinaires (DSV) ;
- Effectuer des recherches nécessitant l'utilisation de prélèvements humains. Ces recherches sont soumises à des demandes d'autorisations auprès des autorités compétentes pour juger de leur intérêt, de la bonne information des patients et de la gestion des informations recueillies lors des prélèvements.

En cas de non-respect des lois et règlements en vigueur, la Société pourrait être soumise à des amendes voire être contrainte de suspendre temporairement ou définitivement ses activités. En cas de contamination accidentelle, de blessures ou d'autres dommages, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée, ce qui pourrait nuire à son activité, et ce, bien que la Société bénéficie d'une couverture d'assurances couvrant les risques inhérents à son activité.

Par ailleurs, la Société est contrainte de réaliser des investissements en matière de santé, d'environnement, et de sécurité de ses employés afin de se conformer avec la législation française.

En cas de modification des législations existantes, la Société pourrait être obligée d'acquérir de nouveaux équipements, d'adapter ses laboratoires ou d'engager d'autres dépenses importantes.

Le non-respect de ces règlements pourrait entraîner des conséquences graves pour la Société telles que des pénalités financières importantes, le rejet, la suspension ou le retrait des AMM sur ses médicaments. L'activité de la Société et, à terme, ses résultats et sa capacité de développement pourraient s'en trouver considérablement diminués.

Risques liés à la gestion des ressources humaines de la Société

L'habilité de la Société à retenir les personnes clés de son organisation et à recruter du personnel qualifié est un facteur de réussite déterminant. En particulier, la réussite de la Société dépend fortement de sa capacité à retenir les personnes clés de son organisation que sont ses co-fondateurs ainsi que ses principaux managers, chercheurs et conseillers scientifiques, avec en particulier :

- Xavier Guille des Buttes, Président du Conseil de Surveillance ;
- Jean-François Mouney, Président du Directoire ;
- Nathalie Huitorel, Membre du Directoire et Directeur Gestion Finances ;
- Dean Hum, Membre du Directoire, Directeur des Opérations et Directeur Recherche et Développement ;
- Bart Staels, Président du Conseil Scientifique.

L'incapacité de la Société à retenir les personnes composant son équipe de directeurs et ses conseillers scientifiques clés pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur l'activité et le développement de celle-ci et, en conséquence, affecter sa situation financière, ses résultats et ses perspectives. A cet égard, la holding des fondateurs et des cadres de la Société, Biotech Avenir, ainsi que les plans de Bons de Souscription d'Actions et de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables mis en place par la Société sont des outils importants de motivation et de fidélisation du personnel clé et de ses experts et dirigeants, en permettant à ces derniers de détenir directement ou indirectement une portion significative du capital de la Société.

La capacité de la Société à recruter du personnel scientifique, commercial, administratif ou technique de qualité pour assurer sa croissance est primordiale. Sur ce point, les procédures internes et la structuration de la Société facilitent une sélection rigoureuse des profils recrutés ainsi que la prise de fonction de tout nouvel arrivant dans la Société. L'importance quantitative et qualitative des candidatures spontanées, la proximité de la Société avec le milieu universitaire, ont assuré à la Société depuis sa création un important vivier de candidats dans lequel elle a jusqu'à présent réussi à sélectionner son personnel. La Société n'est cependant pas assurée de pouvoir continuer à bénéficier dans l'avenir d'un environnement aussi favorable ni n'est en mesure de maîtriser complètement la pérennité de son attractivité.

Risques liés à la concurrence

La Société évolue au sein d'un secteur fortement concurrentiel.

Plusieurs entreprises du secteur des biotechnologies et des grands groupes pharmaceutiques travaillent sur des technologies, des cibles thérapeutiques ou des candidats médicaments ou biomarqueurs visant à traiter ou à diagnostiquer les mêmes pathologies que la Société. Les pathologies cardiométaboliques représentent l'un des marchés mondiaux les plus importants de l'industrie du médicament, en ciblant plus de 100 millions de personnes, et avec encore des besoins thérapeutiques non satisfaits.

Si des produits concurrents venaient à être commercialisés avant ceux de la Société, ou à des prix inférieurs ou sur un spectre thérapeutique plus large, ou encore se révélaient plus efficaces ou mieux tolérés, l'activité et les perspectives de développement de la Société et du Groupe et, à terme, ses résultats et sa situation financière, en seraient certainement pénalisés.

La problématique concurrentielle est intégrée dans les choix de développement de la Société. La Société analyse ainsi en permanence le marché et les candidat-médicaments et biomarqueurs en développement notamment en recueillant l'opinion d'experts dans son secteur.

Risques juridiques

Risques liés à la capacité de la Société à obtenir, prolonger et faire valoir ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société ne peut garantir :

- qu'elle obtiendra les brevets dont elle a fait la demande et qui sont en cours d'examen, ni qu'elle est capable de développer de nouvelles inventions qui soient brevetables, ni qu'elle obtiendra des brevets protégeant ces nouvelles inventions ;
- qu'il n'existe pas de risque de contestation par des tiers ou d'invalidation des brevets qui appartiennent à la Société ou que celle-ci aurait licenciés auprès de tiers ;
- que des tiers ne revendiqueront pas des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de la Société ou que celle-ci aurait licenciés auprès de tiers ;
- le respect de ses brevets par des tiers, sa capacité à faire respecter de manière générale l'ensemble des éléments constituant sa propriété intellectuelle et sa capacité à lutter efficacement contre des contrefaçons ;
- que l'étendue de la protection conférée par ses brevets soit suffisante pour protéger la Société de ses concurrents ;
- l'impossibilité pour des tiers de contrefaire ou de contourner avec succès ses brevets ;
- l'absence de changement des réglementations nationales qui auraient pour effet de permettre à des tiers d'accéder à certains pans de la propriété intellectuelle de la Société sans avoir à lui verser des compensations financières.

Même si la Société a mis en place une organisation lui permettant de limiter au maximum ces risques, des contestations menées à l'encontre de la Société par des concurrents ou d'autres tiers, pourraient réduire la portée des brevets de la Société ou les rendre caducs.

Les procédures juridiques que la Société aurait alors à mener pour défendre sa propriété intellectuelle pourraient se révéler très onéreuses, notamment en cas de procédures aux Etats-Unis. La probabilité de litiges portant sur la propriété intellectuelle de la Société augmentera à mesure que ses brevets seront délivrés et que la valeur et l'intérêt des inventions protégées par ces brevets se confirmeront.

Le risque de contournement des brevets demandés ou obtenus par la Société lui paraît en revanche plus faible. En effet, il est difficile de contourner un brevet dans le domaine d'activité de la Société : la mise sur le marché d'un médicament proche de celui de la Société - mais qui, lui, ne serait pas couvert par un brevet de la Société - contraindrait le tiers à recommencer l'intégralité des essais cliniques et l'obtention de nouvelles autorisations de mises sur le marché par les agences réglementaires (AFSSAPS, EMEA, FDA, etc.), étant noté qu'une différence minime entre deux molécules peut se traduire par des activités biologiques très différentes et peut donc aisément conduire à une molécule non active et/ou toxique. C'est pourquoi, compte tenu de ces difficultés et de l'investissement considérable nécessaire à une tentative de contournement de brevet, on assiste essentiellement dans le domaine pharmaceutique à une contestation de la validité des brevets plutôt qu'à leur contournement.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société et du Groupe. Ces risques sont d'autant plus élevés pour la Société compte tenu de ses capacités financières et humaines limitées. Afin de limiter ce risque, le processus de gestion des brevets et des droits de la Société a été structuré et organisé.

Risques liés à des brevets et des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers

Le domaine de la recherche en biotechnologie et de la pharmacie fait l'objet de nombreuses demandes de brevet ayant pour objet des dispositifs techniques utilisables en recherche dans des laboratoires ou ayant pour objet de larges familles de molécules. Ces demandes de brevet et, le cas échéant, ces brevets sont usuellement extrêmement complexes et il est souvent difficile de les détecter et d'estimer la protection exacte conférée par ces titres.

La Société est susceptible de contrefaire ou de se voir reprocher de contrefaire des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant ou contrôlés par des tiers. Dans l'hypothèse où les molécules actuellement en développement par la Société déboucheraient sur la mise au point de médicaments, l'exploitation desdits médicaments se fera dans de nombreux états. Bien que ces molécules fassent l'objet de demandes de brevet déposées par la Société dans de très nombreux états, leur exploitation pourrait contrefaire des brevets plus larges, plus anciens et appartenant à des tiers dans un ou plusieurs de ces états. La Société pourrait en effet à son insu être amenée à violer des éléments de propriété intellectuelle de tiers lors du développement ou de l'exploitation de ses candidats médicaments ou biomarqueurs ou faire l'objet de poursuites par des tiers alléguant être titulaires d'un droit de propriété intellectuelle contrefait par la Société.

Dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une action en contrefaçon, le département propriété intellectuelle de la Société, assisté de ses conseils, étudierait la situation pour pouvoir contester les allégations estimées non fondées, contester la validité du titre de propriété intellectuelle opposé à la Société ou engager des négociations avec le tiers en vue d'obtenir une licence d'exploitation du titre de propriété intellectuelle opposé.

Dans une telle hypothèse, la Société pourrait cependant être contrainte à :

- Supporter les coûts, potentiellement élevés, d'une procédure qui serait engagée contre elle ;
- Régler des dommages et intérêts importants aux tiers plaignants ;
- Abandonner ceux de ses travaux/développements en cours dont il aura été jugé qu'ils contrefont un titre de propriété intellectuelle appartenant à un tiers ;
- Stopper, le cas échéant, la commercialisation d'un candidat médicament ou biomarqueur, momentanément ou définitivement sur un ou plusieurs territoires (en fonction de la couverture géographique des brevets contrefaits appartenant aux tiers) ;
- Acquérir une licence potentiellement onéreuse auprès du ou des tiers détenteurs des droits de propriété intellectuelle afin de poursuivre ses travaux ou le développement ou, le cas échéant, la commercialisation de la molécule ou de la technologie litigieuse. La licence pourrait par ailleurs ne pas être exclusive et la Société serait alors potentiellement contrainte de partager les droits associés avec des concurrents.

A ce jour, la Société n'a pas connaissance de brevets appartenant à des tiers et susceptibles de faire obstacle à l'exploitation des molécules qu'elle développe dans les territoires suivants : Union Européenne, Amérique du Nord, Japon, Australie. Son département Propriété Intellectuelle est particulièrement vigilant sur les points évoqués. L'introduction de nouvelles technologies par la Société fait par ailleurs systématiquement l'objet d'études de liberté d'exploitation afin de réduire, dans la mesure du possible, les risques de voir la Société poursuivie pour contrefaçon. De même, la liberté d'exploitation des innovations de la Société en cours de développement est systématiquement étudiée. A ce jour la Société n'a pas connaissance de technologies qu'elle utiliserait en violation d'un droit de propriété intellectuelle ayant effet en France et appartenant à un tiers.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner des coûts substantiels et compromettre la réputation de la Société et du Groupe, affectant gravement sa faculté à poursuivre son activité. Les activités de veille active en matière de propriété intellectuelle concourent à limiter ce risque.

Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations et du savoir-faire de la Société

La Société pourrait ne pas réussir à assurer la confidentialité de ses secrets commerciaux ou techniques.

Les secrets commerciaux ou techniques de la Société englobent :

- certains savoir-faire techniques non brevetés qui lui permettent de proposer des travaux de recherche et de développement à des tiers ;
- certains savoirs scientifiques générés par les travaux effectués par la Société ;
- certaines informations relatives aux produits actuellement en développement au sein de la Société ;
- certaines informations relatives aux conventions conclues entre la Société et des tiers.

Ces différents secrets commerciaux et techniques procurent de nombreux avantages à la Société. La divulgation de certains de ces secrets pourrait permettre à des tiers de proposer des produits ou services concurrents de ceux de la Société ou, de manière générale, de lui porter préjudice.

Afin de protéger ses secrets commerciaux et techniques, la Société a mis en place une organisation structurée, en imposant des règles de sécurité et de protection des informations confidentielles drastiques à son personnel et en faisant systématiquement signer à ses partenaires (clients, sous-traitants, conseils, partenaires potentiels ou avérés, etc.) des engagements de confidentialité. Si cette organisation permet de limiter les risques, elle ne peut toutefois garantir la Société contre la perte d'un de ses secrets. Il ne peut être exclu que ces accords ou autres modes de protection des secrets commerciaux n'assurent pas la protection recherchée ou soient violés, ou que les secrets commerciaux de la Société soient divulgués à ses concurrents ou développés indépendamment par eux.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société et du Groupe, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risques liés à l'utilisation de la marque de la Société par des tiers

Les marques de la Société sont des éléments importants de son identité et de ses produits. Quand bien même les principaux éléments des marques ont été déposés notamment en France, en Europe et aux États-Unis, d'autres sociétés du secteur pharmaceutique pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des éléments de cette marque, et créer ainsi une confusion dans l'esprit des tiers.

La Société serait alors obligée de reconcevoir ou de renommer ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible, ou être coûteux en termes de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société et du Groupe. Le dépôt et le maintien des marques et la veille par un service de propriété intellectuelle visent à limiter ce risque.

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société du fait des produits

Développant des produits diagnostiques et thérapeutiques voués à être testés sur l'homme dans un premier temps, puis à être commercialisés, la Société pourrait être amenée à engager sa responsabilité du fait des produits.

La Société est exposée au risque de mise en jeu de sa responsabilité, en particulier du fait de ses produits, inhérent à la fabrication et à la commercialisation de produits diagnostiques et thérapeutiques.

La responsabilité de la Société peut également être engagée au titre des essais cliniques dans le cadre de l'administration de ces produits. Des tiers, des patients, des agences de réglementation, des sociétés biopharmaceutiques, ou autres, pourraient engager des poursuites à l'encontre de la Société à l'issue d'actes résultant de sa propre activité ou de celle de prestataires qu'elle aurait mandatés.

Si la responsabilité de la Société, celle de ses partenaires ou de ses sous-traitants, se trouvait engagée dans ce contexte, la poursuite du développement ainsi que la commercialisation de ses candidats médicaments ou biomarqueurs pourraient être compromises et la situation financière de la Société et du Groupe en être affectée.

La couverture d'assurance souscrite par la Société pourrait ne pas être suffisante pour répondre aux actions en responsabilité dirigée contre elle ou ne pas couvrir le risque qui interviendrait ou encore se révéler d'un coût très élevé. En particulier, dans le cadre de poursuites pour des dommages corporels liés aux produits de la Société et si le niveau de la couverture d'assurance ne se révélait pas suffisant, tout ou partie des actifs de la Société pourraient se retrouver engagés en règlement d'une procédure de responsabilité de la Société du fait des produits.

Risques financiers

Risques de performance financière

Si, de sa création à 2006, le Groupe a toujours généré un résultat net positif, son résultat net est devenu négatif par la suite en raison des investissements importants qui ont été et sont réalisés dans les essais cliniques de phase I et II de ses produits les plus avancés.

Par ailleurs, la Société fait appel à des prestataires extérieurs dont les tarifs pourraient augmenter plus rapidement que ses revenus, en particulier pour la réalisation des essais cliniques et précliniques, ainsi que pour la production des candidats médicaments ou biomarqueurs, et de ce fait dégrader le résultat net de la Société et du Groupe.

Enfin, une source significative de revenus de la Société est issue d'alliances de co-recherche qu'elle a su conclure avec des acteurs de l'industrie pharmaceutique. Si la Société ne se révélait pas capable de prolonger ces contrats et/ou d'en nouer de nouveaux, elle pourrait être contrainte de puiser plus fortement encore dans sa réserve de trésorerie.

Risques liés à la capacité de financement de la Société et risque de liquidité

Risques liés à la capacité de financement de la Société

Le développement des programmes de la Société nécessite des investissements financiers importants. La capacité de la Société à lever des fonds afin d'assurer la poursuite du développement de ses candidats médicaments ou biomarqueurs est primordiale.

La Société pourrait avoir besoin de fonds supplémentaires afin de réaliser de nouveaux investissements inconnus à ce jour ou encore difficiles à évaluer car portant sur des projets en cours de maturation. Le développement clinique des futurs médicaments et biomarqueurs est de plus en plus coûteux et encadré par des réglementations strictes. Il est donc difficile d'anticiper parfaitement l'ensemble des coûts liés aux développements pré-cliniques et cliniques alors que de nombreux produits de la Société sont encore à un stade précoce.

La Société pourrait également nécessiter des financements supplémentaires, notamment si :

- une opportunité de croissance externe était identifiée ;
- une opportunité d'accélération des programmes internes était identifiée, par exemple dans le domaine des maladies hépatobiliaires ou des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin ;
- les développements en cours se révélaient plus longs et plus coûteux qu'estimés à ce jour ;
- les autorités réglementaires demandaient à la Société des études complémentaires ou si les négociations avec les autorités prenaient du retard ;
- la Société se retrouvait dans l'obligation de régler des litiges importants.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à trouver ces financements supplémentaires, son activité, ses résultats et son développement pourraient en être affectés et, notamment, elle pourrait être contrainte à retarder voire arrêter le développement ou la commercialisation de certains de ses produits. Par ailleurs, si les politiques publiques françaises ou européennes d'aide et de financement des activités de recherche et de développement venaient à réduire, voire à supprimer les aides allouées au moyen des subventions, des avances remboursables ou du mécanisme de crédit d'impôt recherche, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société et du Groupe, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le Groupe dispose au 30 Juin 2015 de 61.306 milliers d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire, ce qui requerrait alors de nouveaux financements dont la mise en œuvre et les conditions dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels la Société n'exerce pas de contrôle. Ces nouveaux financements pourraient prendre la forme de financements bancaires, mais ceux-ci viendraient alors fragiliser la structure financière de la Société. Ces nouveaux financements pourraient également prendre la forme d'une augmentation de capital, avec pour conséquence une dilution des actionnaires.

Le montant de la trésorerie nette du Groupe s'élevait au 30 Juin 2015 à 59.942 milliers d'euros. Le tableau ci-dessous présente la composition de l'endettement net du Groupe par échéance au 30 Juin 2015 :

- Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement (En milliers d'euros)	30.06.2015	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	1 181,6	388,8	316,4	226,8	198,1	51,5	0,0
Contrat de développement participatif	920,0	460,0	460,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits bancaires renouvelables *	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	14,0	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs financiers	24,0	24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts courus non échus	6,3	6,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solides créditeurs de banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DETTES FINANCIERES	2 145,9	893,2	776,4	226,8	198,1	51,5	0,0
AVANCES CONDITIONNEES	4 121,1	3 543,4	284,0	293,7	0,0	0,0	0,0
Actifs financiers	4 903,6	4 025,5	300,0	115,0	0,0	0,0	463,0
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	59 976,8	59 976,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solides débiteurs de banque	1 328,8	1 328,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRESORERIE A L'ACTIF	66 209,2	65 331,2	300,0	115,0	0,0	0,0	463,0
TRESORERIE NETTE	59 942,2	60 894,6	-760,4	-405,4	-198,1	-51,5	463,0

Les actifs financiers reprennent uniquement les valeurs mobilières de placement dynamiques qui sont soit des produits du type SICAV monétaires dynamiques, soit des comptes à terme, soit des Bons à Moyen terme négociables ou soit des fonds communs de placement présentant au minimum une garantie en capital à l'échéance. Ces placements sont mobilisables à tout moment.

Les avances conditionnées sont uniquement constituées de financements publics, principalement en provenance de BpiFrance pour l'aide au financement de programmes de recherche ainsi que de la Région Nord-Pas de Calais et de Lille Métropole Communauté Urbaine pour accompagner le projet de développement de l'entreprise.

La décomposition du passif financier du Groupe au 30 Juin 2015 est présentée ci-dessous :

- Décomposition non courant et courant du passif financier du Groupe

Passifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	30.06.2015		31.12.2014	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	792,7	388,8	580,3	263,8
Contrats de développement participatif	460,0	460,0	690,0	575,0
Crédits bancaires renouvelables	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	0,0	14,0	0,0	27,8
Autres passifs financiers	0,0	24,0	0,0	21,4
Intérêts courus non échus	0,0	6,3	0,0	19,3
Solides créditeurs de banque	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1 252,7	893,2	1 270,3	907,3

- Prêts bancaires

Les prêts bancaires en cours pour un montant total de 1.500 milliers d'euros au moment où ils ont été souscrits, seront intégralement remboursés en 2019. Le contrat de développement participatif souscrit en 2010 pour un montant de 2.300 milliers d'euros sera intégralement remboursé en 2017.

- Contrats de location financement

Au 30 Juin 2015, les dettes de contrats de location financement s'élèvent à 14 milliers d'euros.

Risques liés au Crédit Impôt Recherche

Pour financer ses activités, la Société bénéficie notamment du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »).

La Société a toujours reçu le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Au titre du crédit impôt recherche constaté au titre de 2014 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux

remettent en cause le remboursement accéléré dont bénéficient les PME, les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenues par la Société, ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société et du Groupe.

A la date du présent rapport, un contrôle fiscal sur les exercices 2011, 2012 et 2013 ainsi que le Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice 2010 est en cours. La Société a reçu une proposition de rectification liée au CIR de l'année 2010, faisant état d'un redressement s'élevant à 1.140.531 €. La contestation de la Société est, à la date du présent rapport, restée sans réponse.

L'administration fiscale a néanmoins donné une suite favorable à la demande de remboursement anticipé du CIR constaté par la Société au titre de l'année 2014, déduction faite, à titre conservatoire, du montant porté sur la proposition de rectification liée au CIR 2010.

Dans ces circonstances, et bien que la Société soit toujours confiante dans ses arguments, il ne peut être exclu que le contrôle fiscal sur le Crédit d'Impôt Recherche en cours entraîne la remise en cause du Crédit d'Impôt Recherche sur les exercices contrôlés et les exercices postérieurs, et par conséquent, produise un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société. Ainsi, la charge potentielle induite par le changement des modalités de calcul préconisées par l'administration fiscale pourrait s'élever à environ 560.000 € au titre du CIR 2010.

La mention de ce passif éventuel dans l'annexe aux Comptes Semestriels ne constitue en aucun cas une reconnaissance de la validité des arguments mis en avant par l'administration fiscale dans le cadre de ce contrôle.

Autres risques

Risque de change

A la date du présent document, l'exposition au risque de change de la Société est très faible puisque la quasi totalité de ses opérations est libellée en euros.

A l'avenir, la Société pourrait être amenée à réaliser une partie de ses ventes aux Etats-Unis et en Europe et pourrait par conséquent pâtir d'un taux de change défavorable Euro/Dollar. Elle pourrait également être amenée à signer des contrats libellés en autres devises étrangères, ce qui augmenterait son exposition au risque de change.

Selon les options retenues par la Société, son exposition à ce risque sera amenée à évoluer, notamment en fonction :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation des essais cliniques réalisés sur ses candidats médicaments ou biomarqueurs ;
- de sa politique de couverture d'assurances.

A ce jour, la Société n'a donc pas mis en place de couverture spécifique. Néanmoins, si son exposition en devise était amenée à évoluer, la Société considérerait une procédure de gestion de son risque de change.

Risque de marché

L'exposition de la Société aux variations de taux d'intérêts concerne principalement deux éléments du bilan : la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont composés principalement de comptes à terme, de parts de fonds commun de placement, de bons à moyen terme négociables et de SICAV monétaires. Ces placements sont des placements à court terme, très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La politique de la Société en matière de placement de trésorerie a toujours été de privilégier les placements sans risque en capital.

Risque de taux

Au 30 Juin 2015, le passif financier du Groupe s'élève à 2.145,9 milliers d'euros dont aucun passif contracté à taux variable. L'exposition au risque de taux des actifs financiers est également limitée, car l'essentiel de ces actifs est constitué de SICAV monétaires euro, de Bons Moyen Terme Négociables ou de Compte à terme à taux progressif.

La Société considère que toute évolution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard des pertes générées par son activité opérationnelle.

Risque de volatilité des cours de l'action de la Société

Il est probable que le cours des actions de la Société soit affecté de manière significative par des événements tels qu'une évolution des conditions de marché propres au secteur d'activité de la Société, les annonces de nouveaux contrats, d'innovations technologiques et de collaborations par la Société ou ses principaux concurrents, les développements en matière de droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, l'annonce de résultats scientifiques et cliniques concernant des produits en cours de développement par la Société ou ses principaux concurrents, l'obtention d'agréments et homologations réglementaires requis ainsi que le développement, le lancement et la vente de nouveaux produits par la Société ou ses principaux concurrents, des variations des résultats financiers.

Par ailleurs, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles et financières des entreprises cotées. En particulier, les cours des actions de sociétés de biotechnologie ont été très volatils et peuvent se montrer encore très volatils à l'avenir. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que la conjoncture économique peuvent affecter de manière significative le cours des actions de la Société.

Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, employés et consultants, la Société a, depuis sa création, attribué ou émis des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables. A la date du présent rapport, le plan d'options de souscription d'actions est caduc. Les plans de bons de souscription d'actions et de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables sont quant à eux en vigueur à la date du présent rapport. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments de capital ou donnant accès au capital.

A la date du présent rapport, l'exercice de l'ensemble des instruments de la Société donnant accès au capital, permettrait la souscription de 181.967 actions nouvelles, représentant environ 0,76% du capital social dilué. L'exercice des instruments donnant accès au capital qui seraient mis en place, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Les principales polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Police d'assurance	Assureur	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
<u>Responsabilité des dirigeants</u> <u>Police 0007904132/0000 avenant 7</u>	AIG	Sinistre résultant de toute réclamation introduite à l'encontre d'un dirigeant et défense des dirigeants	15 000 000 Euros	Tacite reconduction
<u>Transport de marchandises</u> Description		Plafond global par expédition		Polices souscrites au cas par cas
		Par exposition		
		S.A.V.		
<u>Multirisques de l'entreprise</u> <u>Police dommages tous risques sauf 013021171</u>	ALLIANZ IARD	Dommages aux biens / contenu	7 152 000 Euros	Tacite reconduction
		Vol	222 786 Euros	
		Bris de glaces	44 757 Euros	
		Bris de machines	2 238 166 Euros	
		Perte d'exploitation	12 000 000 Euros	
<u>Assurance Individuelle accidents</u> <u>Police 012 513 003</u>	ALLIANZ IARD	Par évènement	15 000 000 Euros	Tacite reconduction
		Décès accidentel	100 000 Euros	
<u>Responsabilité civile exploitation et produits</u> <u>Police DB 0000600919</u>	CHUBB	Exploitation (avant livraison)	7 622 451 Euros	Tacite reconduction
		Produit (après livraison)	2 300 000 Euros	

De plus, en tant que sponsor, la Société souscrit une assurance spécifique pour chacun des essais cliniques réalisés.

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 137,1 milliers d'euros et 114,8 milliers d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En Juillet 2015, le Conseil de Surveillance de la Société a pris acte de la démission de la Société Finorpa de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance et par conséquent de sa fonction de Président du Comité d'Audit de la Société, a décidé de coopter Monsieur Philippe Moons en qualité de membre du Conseil de Surveillance et de membre du Comité d'Audit de la Société en remplacement de la Société Finorpa pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes et les rapports de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; sous réserve de la ratification de cette cooptation par l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes et les rapports de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Compte tenu de cette décision, le Conseil de Surveillance de la Société est désormais composé comme suit :

- Mr Xavier Guille des Buttes, Président,
- Mr Charles Woler, Vice Président,

- Biotech Avenir SAS, représentée par Mme Florence Séjourné,
- Mr Frédéric Desdouits,
- Mr Philippe Moons.

En juillet 2015, 18.711 BSAAR 2014-C ont été souscrits par les membres du Directoire de la Société et 5.568 BSAAR 2014-C par des salariés non mandataires sociaux de la Société.

En septembre 2015, la Société a annoncé des résultats positifs dans le cadre de son programme de recherche propriétaire de biomarqueurs dans la NASH. A été mis au point un outil diagnostique permettant – sans avoir recours à une biopsie invasive du foie – d’identifier les patients NASH à traiter, tel que défini par les experts et les autorités réglementaires. L’outil diagnostique requiert une simple prise de sang et est basé sur des algorithmes incluant des petits ARNs non-codants ou miRNAs (micro-acides ribonucléiques), un nouveau type de biomarqueurs. Dans une étude comparative, ces algorithmes démontrent des performances supérieures aux systèmes de « scoring » existants pour identifier les patients NASH à traiter. La Société a déposé de nouvelles demandes de brevets pour protéger ces inventions, a annoncé qu’un nouvel outil propriétaire de diagnostic serait utilisé dans la phase III de GFT505/Elafibranor dans la NASH et s’est déclarée ouverte aux partenariats avec des acteurs de la NASH et/ou du diagnostic avec pour objectif de fournir un kit de diagnostic de la NASH approuvé par la FDA et l’EMA au moment de la mise sur le marché d’un traitement de la NASH.

En septembre 2015, l’administration fiscale a donné une suite favorable à la demande de remboursement anticipé du Crédit Impôt Recherche (CIR) 2014, déduction faite, à titre conservatoire du montant porté sur la proposition de rectification liée au CIR 2010. Il en résulte qu’un versement de 3.832,7 milliers d’€ est attendu dans les prochaines semaines. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la note annexe 3.4.1 aux comptes semestriels 2015 publiés dans le présent rapport.

En septembre 2015, 5.845 BSA 2015-B ont été souscrits par un consultant scientifique de la Société et 7.015 BSA 2015 B par une personne physique membre du Conseil de Surveillance de la Société.

2.7 DECLARATION DU RESPONSABLE DE L’INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

« J’atteste qu’à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société au 30 juin 2015, et que le rapport semestriel d’activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu’une description des principaux facteurs de risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Jean-François Mouney
Président du Directoire

III- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Genfit

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle**

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Genfit

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Genfit, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Paris-La Défense, le 25 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THONTON

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JP Colle'.

Jean-Pierre Colle

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Sebag'.

Franck Sebag

